RAPPORT d'activité 2024

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

SOMMAIRE

Edito 3

Les chiffres clés 2024 5

Les missions du CNL 7

L'activité du CNL 9
Les grandes orientations 9
Les grands événements littéraires 17
La programmation culturelle 25
La communication 26
Les études 29
Panorama général des aides 31
Panorama des aides par domaine éditorial 33
Panorama des aides par nature de bénéficiaire 36
Les conventions territoriales 65
L'action internationale du CNL 67

Moyens et fonctionnement du CNL 69
Les moyens et la gestion financière du CNL 69
Le fonctionnement du CNL 75

Annexes 79
Répartition des aides attribuées, de 2022-2024 81
Répartition géographique des aides 2024 82
Répartition thématique des aides 2024 85

©Anaïs Nieto, Inauguration Partir en livre

Compte tenu des grandes questions sociétales qui se posent à nous, le livre et la lecture ont un rôle prépondérant à jouer.

Un rôle majeur à l'échelle du territoire, dans son ensemble, pour que tous nos concitoyens aient accès à la lecture, y compris dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Des projets d'implantation de librairies sur des zones non couvertes sont d'ailleurs à l'étude. Dans le cadre de ses dispositifs courants, le CNL veille au déploiement de son soutien dans toutes les régions, notamment *via* ses aides en faveur des libraires, des porteurs de projets qui œuvrent pour le développement de la lecture et des manifestations littéraires (90 % de ces aides sont attribuées à des projets hors de Paris).

L'établissement travaille également de façon étroite avec les DRAC, les collectivités régionales et les agences régionales du livre pour établir des conventions, sur la base des diagnostics territoriaux réalisés en 2024, permettant d'améliorer la cohérence de nos actions pour le livre et la lecture dans 11 régions. Enfin, le nombre grandissant d'événements littéraires organisés à l'occasion de nos manifestations nationales - les Nuits de la lecture et Partir en Livre qui a fêté ses 10 ans en 2024 - prouve que notre effort de mobilisation trouve un écho favorable partout en France métropolitaine et ultramarine.

A l'heure où la société semble plus que jamais divisée, la lecture est un facteur d'inclusion sociale. Le CNL a développé plusieurs programmes spécifiques pour toucher les personnes les plus éloignées de la lecture. Mots parleurs, mené depuis 2023 pour les personnes hospitalisées, propose des ateliers de lecture à voix haute qui s'achèvent par l'enregistrement d'un podcast. Cette année, le nombre d'hôpitaux partenaires a doublé. Le Goncourt des détenus, créé avec l'Académie Goncourt et l'administration pénitentiaire, poursuit lui aussi son développement, avec, en 2024, 45 établissements pénitentiaires mobilisés, 56 rencontres d'auteurs organisées et 600 détenus impliqués dans le prix.

Le livre a également un rôle important à jouer en direction de la jeunesse, pour donner à nos enfants la possibilité de développer leurs connaissances, leur esprit critique, leur goût pour les récits qui offrent une meilleure compréhension du monde, alors même que la dernière étude du CNL, réalisée par Ipsos en 2024, a montré que les jeunes passent dix fois plus de temps sur les écrans qu'à lire un livre, que près d'un adolescent sur trois ne lit pas du tout pour ses loisirs et que la moitié des jeunes lecteurs font autre chose en même temps qu'ils lisent. En 2024, le CNL a donc organisé près de 1 300 masterclasses avec le Pass culture, plus de 300 résidences à l'école et 60 en colonies de vacances ou centres de loisirs. Un partenariat inédit a été noué avec l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) à l'occasion des Rendez-vous de l'histoire de Blois, pour encourager les interventions d'auteurs de sciences humaines dans les classes. A l'occasion du Quart d'heure de lecture national, le CNL a aussi lancé la charte Lire en entreprise, pour renforcer le livre et la lecture sur les lieux du travail.

Enfin, le CNL a adopté un plan pour la transition écologique du secteur du livre, avec un premier volet en 2024 consacré aux investissements des libraires, ainsi qu'au développement durable des festivals et des maisons d'édition.

Pour conclure et reprendre les mots de Roland Barthes,
« la littérature ne permet pas de marcher, mais elle permet de respirer »
et je complèterais, d'autant plus dans un monde en proie à des défis immenses.
Régine Hatchondo, Présidente du Centre national du livre

©Anaïs Nieto, Inauguration Partir en livre

LES CHIFFRES CLÉS 2024

24 dispositifs d'aide

au bénéfice des auteurs, traducteurs, éditeurs, librairies,
bibliothèques et porteurs de projets pour le développement de la lecture,
manifestations littéraires et structures d'accompagnement
ou de valorisation du secteur du livre

plus de 300 experts, répartis en 25 commissions ou comités

examinent les demandes d'aides
et émettent un avis soumis à la présidente du CNL

4 378 demandes d'aide examinées

hors demandes de labellisations et d'agréments

3 098 aides allouées (subventions et prêts), pour un montant total de 23,8 M€

830 aides aux auteurs et traducteurs, pour un total de 4,6 M€
1 131 aides aux éditeurs, pour un total de 5,1 M€
208 aides bisannuelles aux revues, pour un total de 1,5 M€
449 aides aux librairies, pour un total de 5,7 M€
80 aides aux porteurs de projets lecture, pour un total d'1,2 M€
357 aides aux manifestations littéraires, pour un total de 3,2 M€
43 aides aux structures d'accompagnement
ou de valorisation du livre, pour un total de 2,6 M€

343 demandes de labels et agréments

331 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR),
12 librairies francophones de référence (LFR)

296 labels et agréments attribués

273 librairies indépendantes de référence (LiR)
14 librairies de référence (LR)
9 librairies francophones de référence (LFR)

70 000 jeunes sensibilisés à la lecture

grâce à 1 257 masterclasses, 304 résidences d'auteurs à l'école
et 62 résidences en centre de loisirs ou colonies de vacances

300 000 enfants et adolescents participants à Partir en livre

LES MISSIONS DU CNL

Le Centre national du livre soutient l'ensemble du secteur du livre, contribue au développement d'une littérature de qualité et œuvre à la promotion du livre et de la lecture.

Etablissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions d'encourager la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires ou de porteurs de projets pour le développement de la lecture, d'organisateurs de manifestations littéraires ou de structures d'accompagnement et de valorisation du livre et de la lecture.

Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment les maisons d'édition et les librairies, en matière de création et de diversité littéraire la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur. Enfin, au-delà de son soutien et de son accompagnement aux professionnels du livre, le CNL œuvre également en faveur du développement de la lecture, auprès de tous les publics.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.

©Anaïs Nieto, inauguration Partir en livre

L'ACTIVITÉ DU CNL EN 2024

LES GRANDES ORIENTATIONS

Au-delà de sa mission centrale de soutien à la diversité de la création éditoriale, le Centre national du livre (CNL) a porté, en 2024, de grandes orientations en direction des territoires, de l'inclusion sociale, de la sensibilisation à la lecture et de l'accompagnement vers une plus grande sobriété énergétique.

Une attention soutenue en direction des territoires

Malgré un bon maillage territorial des points d'accès au livre à l'échelle nationale, certaines zones en restent éloignées, en particulier dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et dans les zones rurales.

Aussi, dans le prolongement des actions souhaitées par la ministre de la Culture, pour enrayer le recul de la lecture et développer les pratiques culturelles de l'ensemble des Français, le CNL s'est engagé à accompagner la création de librairies au pied des immeubles, dans les QPV. Elaborés à titre expérimental, ces projets spécifiques ont vocation à minimiser les risques économique et financier pris par les libraires et à leur permettre de développer une programmation culturelle adaptée à un public majoritairement de non-lecteurs. Dans cette optique, une première convention de partenariat a été signée à l'automne 2024, pour un projet de librairie sous forme de structure coopérative (SCOP), dans l'agglomération lyonnaise, à Rillieux-la-Pape, une commune en profonde mutation urbaine, visant la mixité sociale et le développement économique. Cette première convention a été suivie d'une deuxième, pour un projet de librairie dans l'agglomération de Montpellier Méditerranée Métropole, dans le quartier de la Mosson, faisant l'objet d'une transformation urbaine et sociale, visant notamment à améliorer le cadre de vie des habitants et à lui redonner une certaine attractivité. D'autres projets, développés sur ce même modèle, devraient émerger dans les années à venir.

Par ailleurs, dans le cadre de ses dispositifs courants, le CNL veille au déploiement de son soutien sur l'ensemble du territoire, notamment *via* ses aides en faveur des librairies, ses aides à destination des porteurs de projets de développement de la lecture et ses différentes aides aux organisateurs de manifestations littéraires. Ainsi, en 2024, grâce à ces aides territorialisées, l'établissement a soutenu plus de 800 projets (dont 90 % hors de Paris), dans 13 régions et 93 départements métropolitains, mais aussi dans 6 territoires ultramarins ; et plus de la moitié (55 %) du soutien du CNL aux porteurs de projets de développement de la lecture bénéficient à des projets en zone rurale ou en QPV.

Enfin, afin d'aller le plus efficacement possible au-devant des publics qui sont les plus éloignés du livre, le CNL travaille de manière étroite avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les collectivités régionales et les agences régionales pour le livre (ARL), notamment *via* des conventions triennales (*cf.* Les conventions territoriales), désormais complétées de diagnostics territoriaux. Accompagnés par le CNL, ces diagnostics permettent d'améliorer la lisibilité de l'action publique, de visualiser l'articulation des politiques mises en œuvre et de déterminer collectivement les territoires d'action prioritaires, pour *in fine* optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-Région. Réalisés dans 11 régions métropolitaines, ces diagnostics ont fait l'objet d'une synthèse, présentée par le CNL en 2024 à l'ensemble des partenaires impliqués dans les conventions territoriales.

Un appui ciblé sur le développement de l'inclusion sociale par la lecture

Au-delà de son soutien aux professionnels du livre et de la lecture, le CNL a poursuivi ses efforts en 2024, pour mieux intégrer la lecture dans le quotidien de chacun, quelle que soit sa situation, et en particulier pour les personnes sous main de justice ou hospitalisées.

Ainsi, en partenariat avec l'Académie Goncourt et la Direction de l'administration pénitentiaire, le CNL a mis en œuvre le Goncourt des détenus, qui a impliqué 45 établissements pénitentiaires de France métropolitaine et d'Outre-mer. Dans ce cadre, le CNL a livré 2 500 ouvrages, proposé des kits pédagogiques et organisé 56 rencontres d'auteurs. A cette occasion, 600 détenus ont eu l'opportunité de découvrir des auteurs, de valoriser leur capacité critique et de débattre autour d'œuvres littéraires contemporaines. Réuni au CNL le 17 décembre 2024, le jury issu des établissement pénitentiaires participants, a décerné le prix à Sandrine Collette, pour son roman *Madelaine avant l'aube* (éd. JC Lattès), désigné parmi les 16 romans initialement sélectionnés.

Goncourt des détenus attribué à Sandrine Collette pour *Madelaine avant l'aube*

Sandrine Collette est notamment l'autrice de *Et toujours les Forêts* (éd. JC Lattès) et de On était des loups (éd. JC Lattès), tous deux multiprimés. Son dernier roman, *Madelaine avant l'aube* (éd. JC Lattès), couronné du prix Goncourt des lycéens en 2024, raconte un endroit à l'abri du temps, un minuscule hameau qu'on appelle Les Montées, véritable pays à lui seul pour les jumelles Ambre et Aelis, et la vieille Rose. Ici, l'existence n'a jamais été douce. C'est ainsi depuis toujours. Jusqu'au jour où surgit Madelaine, une fillette sortie des forêts. Adoptée par Les Montées, Madelaine les ravit. Pourtant, il reste dans ses yeux cette petite flamme pas tout à fait droite. Une petite flamme qui fera un jour brûler le monde.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), le CNL a lancé Mots parleurs, un programme visant à transmettre le goût de la lecture aux patients hospitalisés, notamment les adolescents. Dans cette optique, et avec l'aide de médiateurs, écrivains ou comédiens, des petits groupes de patients ont chacun choisi un ouvrage autour de la thématique du corps, pour en lire des extraits à voix haute, les présenter et les commenter, en vue de la réalisation de podcasts. Largement diffusés sur les plateformes de podcasts et sur les sites internet de l'AP-HP et du CNL, ces podcasts réunissant patients et soignants sont le fruit de plus de 70 séances d'échange, réalisées en unité de médecine de l'adolescent, pédopsychiatrie, rééducation, centre scolaire, centre d'activités thérapeutiques et d'éveil, service animation-polyhandicap, nutrition, gériatrie, maison des adolescents ou pédiatrie. Lancée en 2023, cette initiative a vu le nombre d'hôpitaux participants doubler en 2024, avec désormais 12 hôpitaux partenaires.

11 ouvrages pour 12 hôpitaux partenaires de Mots parleurs

19 secondes 83 centièmes de P-L. Basse à l'hôpital maritime (Berck) ; *Dancers* de J-P. Blondel à l'hôpital Ambroise-Paré (Boulogne-Billancourt) ; *Deux sur la balance* d'A. Laroche à l'hôpital Avicenne (Bobigny) ; *J'ai 14 ans et ce n'est pas une bonne nouvelle* de J. Witek à l'hôpital Jean Verdier (Bondy) ; *La robe de Fatou* de F. Quatromme et M. Lopez à la Pitié-Salpêtrière (Paris) ; *Murène* de V. Goby à l'hôpital Emile-Roux (Limeil-Brévannes) ; *Ne t'arrête pas de courir* de M. Palain à la Maison de Solenn-Hôpital Cochin (Paris) ; *Patients* de Grand corps malade à l'hôpital Paul-Brousse (Villejuif) ; *S'adapter* de C. Dupont-Monod à l'hôpital San Salvadour (Hyères) et à l'hôpital marin (Hendaye) ; *Ueno Park* d'A. Dole à l'hôpital Salvator (Marseille) ; *Veiller sur elle* de J-B. Andréa à l'hôpital Bicêtre (Kremlin-Bicêtre).

DR

DR

Un accompagnement renforcé vers les opérations de sensibilisation à la lecture

Estimant que filière du livre et développement de la lecture sont intrinsèquement liés, le CNL a continué d'œuvrer, en 2024, à la promotion du livre et de la lecture, à travers une série d'opérations déployées au niveau national.

Ainsi, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs, le CNL a renforcé l'offre de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire, grâce à l'organisation de 1 257 masterclasses (+322 masterclasses par rapport à 2023), 304 résidences d'auteurs à l'école (+78 résidences d'auteurs à l'école par rapport à 2023) et, dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes, mise en place grâce à la mobilisation de La Ligue de l'enseignement, l'UNAT, les Francas et les associations d'auteurs, 62 résidences en centres de loisirs ou colonies de vacances. Au total, ces rencontres et résidences ont permis de sensibiliser plus de 70 000 jeunes à la lecture. Pour renforcer davantage encore les masterclasses en milieu scolaire, dans le domaine des sciences humaines, essentielles à la compréhension du monde dans toute sa complexité, le CNL et l'association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) ont signé une convention de partenariat inédit, en octobre 2024, à l'occasion des Rendez-vous de l'histoire de Bois, afin de renforcer l'offre dans les disciplines concernées et de la faire connaître aux enseignants.

En complément, le CNL a poursuivi son soutien au concours de lecture à voix haute Les petits champions de la lecture et développé les rencontres d'auteurs dans les classes participant au concours Et si on lisait à voix haute. A eux deux, ces concours ont rassemblé plus de 260 000 élèves participants. Par ailleurs, en lien avec différentes académies, le CNL a développé un programme de rencontres dans les Maisons des illustres, afin de faire découvrir aux écoliers, collégiens ou lycéens, des auteurs et leurs textes, à travers des lectures à voix haute, dans les lieux encore chargés de leur présence. En 2024, les élèves ont ainsi pu approcher Stendhal, Ronsard et Rousseau.

Lire en entreprise, une charte pour ancrer la lecture dans le monde du travail

Le 12 mars 2024, à l'occasion du Quart d'heure de lecture national, le CNL a lancé sa charte Lire en entreprise, afin d'acter l'engagement des entreprises en faveur du livre et de la lecture, mais aussi de valoriser les actions déjà menées en la matière. Dans ce cadre, le CNL met à disposition des entreprises signataires de la charte un kit méthodologique pour faciliter le déploiement d'actions dédiées à la lecture et les accompagne sur la réalisation de certains projets (création de bibliothèques d'entreprise, rencontres d'auteurs…). 8 entreprises ont déjà signé cette charte : Air France, Association pour l'emploi des cadres (APEC), Enedis, La Poste, Make.org, UEM, Utopies et WPD.

Cette sensibilisation à la lecture s'est aussi concrétisée en 2024 par le succès grandissant des manifestations littéraires nationales portées et organisées par le CNL : Partir en livre, les Nuits de la lecture et le Quart d'heure de lecture national (*cf.* Les grands événements littéraires).

Un soutien à la filière du livre pour une plus grande sobriété énergétique

Dans le prolongement de la stratégie nationale pour le développement durable, et en application de la charte des valeurs du CNL approuvée par son conseil d'administration en mai 2022, l'établissement s'est engagé dans un plan quadriennal de soutien à la transition écologique de la filière du livre, visant à accompagner de manière spécifique les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs, dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique.

Déployé à compter de 2024, ce plan est doté d'une première enveloppe en subvention de 0,8 M€, dont 0,6 M€ fléchés sur la librairie. En effet, la hausse des coûts de l'énergie et les exigences en matière d'amélioration des conditions de travail ou d'accueil des publics rendent d'autant plus nécessaire une meilleure performance énergétique des locaux des librairies, commerces à faible rentabilité et aux capacités d'autofinancement limitées. Aussi, dans le cadre de son soutien économique aux librairies françaises, associant prêt à taux zéro et subvention, le CNL peut désormais accompagner de manière plus significative et incitative les établissements qui engagent des investissements pour leur transition écologique. A ce titre, en 2024, l'établissement a aidé 16 librairies pour un montant total de 0,34 M€.

De la même façon, le CNL soutient dorénavant les festivals littéraires œuvrant en faveur du développement durable de différentes façons : sensibilisation des équipes et du public aux questions écologiques ; réalisation de bilans carbone ; mutualisation de certains projets ; mise en place de bonnes pratiques en matière de mobilité, de gestion de l'énergie ou de l'alimentation proposée pendant les festivals… En 2024, dans le cadre de son dispositif d'aide à la réalisation de manifestations littéraires, le CNL a ainsi attribué un bonus écologique à 10 organisateurs de manifestations littéraires, pour un montant total de 37 576 €.

Enfin en 2024, le CNL s'est engagé, aux côtés du Syndicat national de l'édition (SNE), à co-financer (à hauteur de 95 000 €) une analyse du cycle de vie des livres (ACV, depuis le processus de production jusqu'à la commercialisation), afin d'identifier les leviers d'amélioration de la performance environnementale, et à prendre part au financement d'une application retraçant l'impact environnemental de la chaîne de fabrication d'un livre (lieu d'impression, type de papier et de couverture…). Ces outils permettront au CNL d'ajuster les actions déjà mises en place et de valoriser les efforts des éditeurs dont les livres présentent les meilleurs bilans carbone.

L'ensemble de cet accompagnement du CNL, ciblé sur une plus grande sobriété énergétique de la filière du livre, a vocation à se poursuivre et se développer dans les années à venir.

Qui doit se concentrer sur l'épreuve et rejoindre le Temple des Tables Lunaires avant minuit.

Qu'est-ce que j'ai pu bien dire ? Tout ce dont je me souviens, c'est que j'étais paniqué et terrifié à l'idée qu'elle meure. Le reste, je ne me rappelle rien d'autre !

— Tu peux marcher ? s'inquiéta le jeune sylvain, coupant cours à ses propres rumination

La jeune fille dénoua les bandes moletons autour de son mollet et remonta la jambe de sa tunique. Son genou était gonflé et tuméfié.

— Il n'y a rien de cassé, ni de démis, observa-t-elle. À priori c'est juste l'hématome qui comprime un nerf.

Elle demanda à Araw de lui cueillir un peu de plantain et une fleur jaune ressemblant à une marguerite. Elle les écrasa ensemble jusqu'à obtenir une pâte gélatineuse qu'elle s'étala sur le genou. Puis elle se fit un bandage compressif avec le molleton.

— Aide-moi à me lever.

Araw s'agenouilla pour qu'elle prenne appui sur lui. Elle se dandina d'une jambe sur l'autre pour tester sa résistance.

— D'ici demain, si l'hématome desenfle, je pourrais à nouveau courir, mais en attendant, je vais devoir marcher. Tu crois qu'on aura le temps d'atteindre le temple ?

— Il n'y a qu'un moyen de le savoir, répondit Araw en lui indiquant le passage entre les bambous.

Lanaënn s'avança, s'emmêlant les pieds dans le liseron. Le garçon étouffa un cri de douleur en la rattrapant.

— C'est ta blessure au bras ? s'inquiéta la jeune fille.

— C'est rien, j'ai dû me cogner bêtement, la rassura-t-il.

— Myriël se faisait du souci pour toi, insista Lanaënn. Araw, dis-moi la vérité.

©Laure Ledoux, Livrodrome Ermont

© Claude Ponti pour Partir en Livre / Conception graphique : Studio CC

WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Partir en Livre

OLYMPIADE CULTURELLE

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS LITTÉRAIRES

Partir en livre, le rendez-vous littéraire incontournable de l'été

Engagé depuis 10 ans pour renforcer le goût de la lecture auprès du jeune public, Partir en Livre s'est mis à l'heure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en mettant à l'honneur le lien entre sport et littérature, tous deux enjeux de citoyenneté, d'émancipation et de plaisir.

Grand rendez-vous estival de la lecture, souhaité par le ministère de la Culture, conçu et organisé par le Centre national du livre, Partir en livre a proposé en 2024 plus de 6 200 événements. Gratuits et ouverts à tous, ces événements se sont déployés dans près de 2 000 communes, en France métropolitaine et ultramarine, confirmant ainsi l'implantation du festival sur l'ensemble des territoires, notamment dans les quartiers politiques de la ville (QPV) et en milieu rural isolé, où le nombre d'opérations littéraires initiées à l'occasion de Partir en livre progresse chaque année.

Pour cette 10e édition, placée sous le parrainage du footballeur Dominique Rocheteau et de l'illustrateur Claude Ponti, qui a réalisé l'affiche officielle, le public a pu participer à des lectures, des ateliers, des jeux et des défis, des spectacles et des performances, des rencontres avec plus de 700 auteurs et illustrateurs, et bien plus encore dans les 3 500 lieux partenaires, parmi lesquels des bibliothèques et des librairies hors les murs, sur la plage ou au pied des immeubles. Avec le Livrodrome, Partir en Livre a aussi fait un tour de France en 10 étapes (Ermont, Saint-Germain-en-Laye, Lille, Villers-Cotterêts, Florange, Belfort, Lons-le-Saunier, Angers, Marseille et Montélimar) et accueilli, sur un mois, près de 18 000 adolescents, pour une série d'attractions ludiques : arbre à poème, conserverie théâtrale, *speed booking*, tribunal littéraire, *bookclub*, caviardage express… Partir en livre a également permis aux auteurs et autrices de rencontrer le jeune public à travers 62 résidences dans les centres de loisirs et colonies de vacances, mises en place grâce à la mobilisation de La Ligue de l'enseignement, de l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), des Francas, mais aussi à la collaboration des associations d'auteurs.

Dans cette programmation éclectique, 199 événements ont été labellisés et soutenus financièrement par le CNL, 18 600 Chèques Lire ont été distribués et 15 000 livres (coédités avec Gallimard Jeunesse, L'école des loisirs et Flammarion Jeunesse) ont été offerts. Cette 10e édition de Partir en livre a également été l'occasion de publier un ouvrage dédié à la thématique du sport, à travers 10 textes de 10 auteurs et autrices emblématiques de la littérature jeunesse en France (Clémentine Beauvais, Kamel Benaouda, Claire Castillon, Christelle Dabos, Malika Ferdjoukh, Philippe Lechermeier, David Moitet, Susie Morgenstern, Cécile Roumiguière et Jean-Christophe Tixier). Grâce au concours de l'Olympiade Culturelle de Paris 2024, cet ouvrage a été diffusé gratuitement et largement au format papier, et mis à disposition en ligne pendant toute la durée du festival. Enfin, pour toucher encore plus largement le public jeune, Partir en Livre s'est associé aux influenceuses @minireyve et @kimicollection, ainsi qu'à l'influenceur sport @val_lienard.

Rendues possibles grâce à une large mobilisation de nombreux acteurs locaux et organisateurs (345 librairies, 1 462 bibliothèques, 112 éditeurs, 155 centres sociaux, 171 établissements scolaires…), mais aussi à l'engagement de 30 partenaires nationaux (médias, entreprises, professionnels du livre, associations, fondations et institutions…), toutes ces initiatives, originales et variées, contribuent à faire de Partir en Livre le rendez-vous littéraire incontournable de l'été.

Les Nuits de la lecture, une expérience littéraire insolite

Organisées pour la troisième fois par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture, les Nuits de la lecture ont fédéré, en 2024, près de 8 500 événements dans plus de 4 000 lieux, autour de la thématique du corps, sous le parrainage du chorégraphe Angelin Preljocaj et le marrainage de la philosophe Claire Marin.

Durant quatre jours et nuits exceptionnels de janvier, les bibliothèques, médiathèques, librairies, musées, théâtres, établissements scolaires et universitaires, structures pénitentiaires, mais aussi les instituts français à l'étranger ont ainsi déployé une multitude de rendez-vous : soirées pyjama, DJ-sets, concerts littéraires, lectures à voix haute, ateliers, rencontres, spectacles, marathons de lecture, jeux littéraires…

Inaugurées au musée des Arts décoratifs de Paris (MAD), en présence de Rachida Dati, ministre de la Culture, ces Nuits de la lecture ont démarré par une nocturne inédite, en compagnie des comédiens de la Comédie-Française, pour des lectures théâtralisées, dans les espaces d'expositions « Mode et sport » et « Iris van Herpen, sculpting the senses ». Elles se sont ensuite déclinées sous de multiples formes dans des lieux emblématiques (voir encadré).

A l'occasion de ces Nuits de la lecture et au-delà de cette programmation particulièrement riche et insolite, le CNL a également diffusé des contenus spécifiques sur les réseaux sociaux (quizz, anecdotes, conseils de lectures…) et proposé un montage de textes, ainsi qu'une bibliographie, déclinée en cinquante conseils de lecture, mêlant différents genres littéraires et destinée à tous les âges.

Les Nuits de la lecture, une expérience insolite dans des lieux emblématiques

Au Centre Pompidou, avec l'écrivain Yannick Haenel et le collectif Littérature Supersport pour une lecture performée en musique ; à l'Institut de France avec Claire Marin ; à la Bourse du Commerce ; au musée de la Vie romantique ; à la Scène nationale de Malakoff ; au Théâtre de la Ville, avec une expérience immersive conçue par les Tréteaux de France ; à la piscine Jean Taris à Paris, avec une expérience de lectures à voix haute pour les nageurs ; dans les couloirs du métro, grâce à la mobilisation de la RATP ; au Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne ; au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse ; au Bateau Feu-Scène Nationale de Dunkerque ; au Lieu Unique à Nantes ; au Centre pénitentiaire de Grenoble Varces ; à l'hôpital Tenon à Paris ; au tiers lieu la Boussole à Saint-Dié-des-Vosges ; ou encore au Mucem à Marseille pour une émission spéciale de La Grande Librairie, diffusée par France télévisions.

DR

Éteignez votre portable, allumez votre cerveau, lisez !

#12marsjelis

centrenationaldulivre.fr

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Le Quart d'heure de lecture national, un temps d'évasion réservé à la lecture

Désormais instauré le deuxième mardi du mois de mars, le Quart d'heure de lecture national a, pour la troisième année consécutive, invité tous les Françaises et les Français à se mobiliser sur un temps dédié à la lecture, au cours de la journée.

En collaboration avec le ministère de l'Education nationale et de nombreux partenaires, cette opération a pour objectifs de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de la lecture, tendanciellement à la baisse notamment chez les plus jeunes, et d'encourager toutes les organisations, publiques ou privées, à mettre en place des projets réguliers autour du livre et de la lecture. Le CNL a d'ailleurs repensé la communication autour de cet événement, avec notamment des visuels dédiés et des slogans phares, pour mieux l'identifier, s'adapter aux nouveaux médias et étendre la mobilisation aux domaines du sport, de la santé et du travail.

Le 12 mars 2024, des centaines d'événements ont ainsi été organisés dans les établissements scolaires, les bibliothèques, les librairies, les établissements pénitentiaires ou les EHPAD, mais aussi dans les institutions publiques (Rectorat de Paris), les collectivités (Strasbourg, Paris et Marseille) ou les entreprises (Fondation Orange, Fnac, RATP). À l'occasion de ce Quart d'heure de lecture national, le CNL a en effet lancé sa charte Lire en entreprise, dont 8 entreprises sont désormais signataires. De nombreux médias se sont également mobilisés, en relayant massivement cette opération nationale, lui permettant ainsi de rencontrer son public.

#le12marsjelis, des personnalités qui partagent leur goût pour le livre et la lecture

Pour appuyer son message en faveur de la lecture, le CNL a fait appel en 2024 à des personnalités publiques, qui ont accepté de partager leur goût pour le livre et la lecture : l'auteur Mokhtar Amoudi, l'autrice Anne-Laure Bondoux, l'autrice-compositrice-interprète Pomme, le pédopsychiatre Marcel Rufo, l'auteur-compositeur-interprète et poète Arthur Teboul.

En 2025, le CNL renouvellera ce rendez-vous national, en lui donnant une nouvelle envergure, grâce à un événement grand public capable de marquer les esprits.

Le Printemps des poètes, une quinzaine dédiée à la poésie

Créée en 1999, l'association Printemps des poètes a pour objectifs de promouvoir la poésie, à travers une opération nationale déployée chaque année au mois de mars, tant en milieu scolaire qu'auprès du grand public, mais aussi par une programmation annuelle et l'animation d'un centre de ressources virtuel.

Soutenue par le CNL, l'association initie ainsi, tout au long de l'année, des projets de médiation et de transmission sur l'ensemble du territoire, avec des lectures, des résidences, des rencontres, des ateliers d'écriture ou des lectures auprès des scolaires, des jurys de prix poétiques et, d'une manière générale, œuvre à faire entrer la poésie dans des événements qui ne lui sont pas dédiés.

L'association développe également des partenariats avec des communes de toute taille et des établissements scolaires de tout niveau d'enseignement, pour décerner les appellations « village en poésie », « ville en poésie » ou « école en poésie », qui encouragent et accompagnent l'engagement poétique de ces partenaires.

Par ailleurs, elle anime un centre de ressources pour la poésie et met à la disposition de tous des ressources documentaires *via* son site Internet (printempsdespoetes.com), développé comme un véritable outil pédagogique.

En 2024, malgré une année perturbée par le départ de sa directrice, la 26e édition du Printemps des poètes s'est tenue du 9 au 25 mars, autour du thème de la Grâce, avec l'auteur Sylvain Tesson en invité d'honneur et l'artiste Fabienne Verdier pour la réalisation de l'affiche officielle.

Le Printemps des poètes, la Grâce poétique déployée sur le territoire

Au total pour cette nouvelle édition consacrée au thème de la Grâce, le CNL a soutenu 39 projets, portés par des associations, des communes, des centres sociaux dans 10 régions du territoire : Auvergne-Rhône-Alpes (6 projets aidés), Bretagne (3 projets aidés), Centre-Val de Loire (1 projet aidé), Hauts-de-France (3 projets aidés), Ile-de-France (7 projets aidés), Normandie (1 projet aidé), Nouvelle-Aquitaine (8 projets aidés), Occitanie (6 projets aidés), Pays de la Loire (1 projet aidé) et Provence Alpes-Côte d'Azur (3 projets aidés).

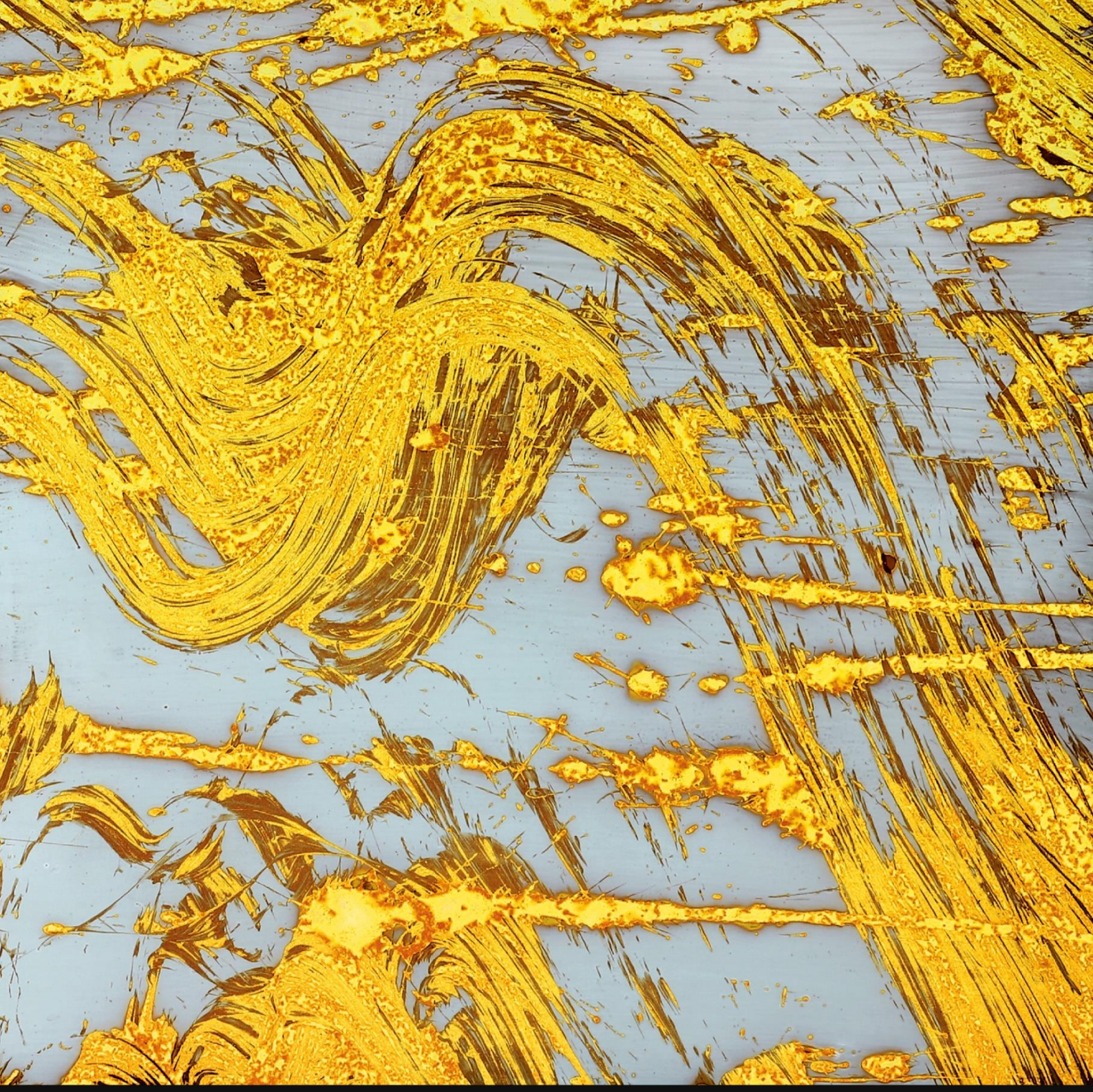

LA GRÂCE

Printemps des Poètes — 25 ans

Du 9 au 25 mars 2024

Printemps des Poètes

Soutenu par

Fabienne Verdier, *Topographies imaginaires* © ADAGP, Paris, 2024 / Christophe Deschanel

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

sofia · la culture avec la copie privée · RATP · SNCF GARES & CONNEXIONS · JCDecaux · rfi Labo · Fondation La Poste · sacem · Lausanne Photo · Louvre · Mairie de Toulouse · CNL Centre National du Livre · BnF Bibliothèque nationale de France

©Saywho, TomyDo-tomy, diner des primo romanciers

LA PROGRAMMATION CULTURELLE

En 2024, le CNL a poursuivi sa politique d'ouverture à tous les publics, en programmant tout au long de l'année une série d'événements sous différents formats, dans ses locaux à Paris, au sein de l'Hôtel d'Avejan rue de Verneuil, mais aussi hors de ses murs.

Au cours du premier semestre, le CNL a ainsi organisé de belles rencontres et soirées. D'abord, avec l'historien Michel Pastoureau, pour des collégiens, mais aussi pour le grand public, autour de ses recherches sur les couleurs. Puis, à l'occasion du Printemps des poètes, l'établissement a ouvert ses portes pour une déambulation littéraire, avec des lectures à voix haute par les poètes Anna Ayanoglou, Jean D'Amérique, Mélanie Leblanc et Antoine Mouton. Ensuite, pour la sortie du livre *Chantal Akerman. Œuvre écrite et parlée* (éd. L'Arachnéen), dont l'édition a été établie par Cyril Béghin, le CNL a accueilli une rencontre autour de l'œuvre de la cinéaste. Enfin, le CNL a proposé une lecture-rencontre musicale avec la poétesse Hélène Dorion, autour de son recueil *Mes forêts* (éd. Bruno Doucey).

Au deuxième semestre, le CNL a organisé la remise de la bourse Cioran à Jean Rouaud, pour son projet d'essai sur l'œuvre de l'écrivain russe Vassili Grossman, et a initié une série de rencontres exceptionnelles : une table-ronde autour des journaux et notes de travail de Patrice Chéreau, dont l'édition a été établie par Julien Centrès (éd. Actes Sud) ; une rencontre avec le dramaturge et metteur en scène Wajdi Mouawad, dans le cadre du Festival de la Francophonie ; une table-ronde « Guerre à la Guerre », en hommage à Jean Jaurès ; une soirée avec l'écuyer, metteur en scène et réalisateur Bartabas, autour de son livre *Un geste vers le bas* (éd. Gallimard), dédié à sa rencontre avec la chorégraphe Pina Bausch.

Les portes de l'Hôtel d'Avejan se sont également ouvertes pour les Journées européennes du patrimoine et, pour clore la rentrée littéraire de l'automne, le CNL a organisé la 3e édition du dîner des primo-romanciers de l'année, en partenariat avec la librairie 7L. A cette occasion, douze nouvelles plumes et leurs éditeurs ont été invités à rencontrer leurs parrains et marraines, auteurs confirmés, ainsi que des journalistes littéraires.

Par ailleurs, les manifestations nationales organisées par le CNL ont donné lieu à des temps forts au sein de l'Hôtel d'Avejan : soirée en compagnie de la philosophe Claire Marin et ateliers pour les scolaires à l'occasion des Nuits de la lecture ; remise du prix jeunesse Le Point, ateliers pour les scolaires et les centres de loisirs pour Partir en livre ; finale du Goncourt des détenus, décerné à Sandrine Collette, pour son roman *Madelaine avant l'aube* (éd. JC Lattès).

« En lisant, en écrivant », une plongée dans la création contemporaine

France Culture, la Bibliothèque nationale de France et le Centre national du livre proposent les masterclasses « En lisant, en écrivant » et invitent autrices ou auteurs à évoquer en public leur pratique de l'écriture, la genèse ou la réception de leurs œuvres. En 2024, lors de ces rencontres animées par des producteurs de France Culture, se sont ainsi succédé Laurent Gaudé, Florence Cestac, Claire Berest, Nicolas Mathieu, Claire Marin et Serge Joncour.

LA COMMUNICATION

Après une année 2023 marquée par la refonte de sa communication dématérialisée (renouvellement de la ligne éditoriale de ses comptes sociaux, nouvelle maquette pour la newsletter, amélioration des sites Internet…), l'année 2024 a permis au CNL de renouveler ses outils de communication institutionnelle.

La signalétique du bâtiment a ainsi été repensée (panneaux extérieurs, panneaux de salles, identification des bureaux) et de petits objets (dépliants, carnets, tote-bags fabriqués en France…) ont été créés spécialement pour le CNL, afin d'être distribués lors d'événements.

Par ailleurs, le chantier de mise en œuvre du logiciel de gestion de la relation avec le public a été lancé, pour que les invitations ou les newsletters et, plus généralement, pour que toutes les communications soient davantage ciblées, sur les professionnels ou le grand public, selon les sujets.

Enfin, la communication visant à promouvoir les œuvres soutenues par le CNL s'est considérablement étoffée sur les réseaux sociaux, notamment avec des posts sous forme de rendez-vous, tous les vendredis sur Instagram et Facebook, autour d'autrices, d'auteurs et d'ouvrages.

Son livre, le podcast dédié à la création littéraire

Son Livre, le podcast littéraire produit par le CNL, a poursuivi son fort développement, avec plus de 120 000 écoutes comptabilisées fin 2024, en particulier grâce à l'intégration d'une sélection d'épisodes sur la plateforme Savoirs+ de Radio France.

En 2024, ce podcast a notamment mis en lumière les créations littéraires de Nathacha Appanah, Rim Battal, Cyril Béghin, Anne-Laure Bondoux, Pierre Bordage, Marc Boutavant, Julia Deck, Salma El Moumni, Tristan Garcia, Hélène Gaudy, Dominique Hollier, Philippe Jaenada, Marin Ledun, Matthias Lehmann, Lisette Lombé, Carole Martinez, Tommy Milliot, Stéphanie Nicot, Fabienne Pascaud, Michel Pastoureau, Bérénice Pichat, Eliot Ruffel, Abdellah Taïa, Brandon Taylor, Manuel Vilas, Valérie Zenatti, Zelba…

SOUTENIR LE LIVRE ET LA LECTURE

CNL CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Les jeunes Français et la lecture

Les jeunes sont moins nombreux à lire des livres

Le décrochage est encore plus marqué à l'adolescence

Ils passent 10 fois plus de temps sur les écrans qu'à lire des livres

Ils lisent pour

47% se faire plaisir

42% se détendre

DR

LES ÉTUDES

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible. Dans cette optique, le CNL s'interroge régulièrement sur les liens qui unissent les Français au livre et à la lecture, mais aussi sur les tendances ou les opportunités du marché pour ses différents acteurs.

Les jeunes et la lecture, un décrochage préoccupant

Publiée en avril 2024, cette étude a pour objectifs de mesurer les perceptions et les pratiques actuelles des jeunes Français de 7 à 19 ans en matière de lecture, de comprendre ce qui les incite ou, au contraire, les freine à lire des livres et d'identifier les leviers qui les amènent ou les amèneraient à la lecture.

1 jeune de 16-19 ans sur 3 ne lit pas du tout dans le cadre de ses loisirs

Si 84 % des jeunes lisent pour l'école, leurs études ou leur travail, chez les 16-19 ans, cette proportion chute à 68 % pour les filles et 59 % chez les garçons. Ce décrochage est encore plus fort dans le cadre des loisirs, puisqu'ils sont 81 % à lire au global, mais à 16-19 ans, ils ne sont plus que 74 % à le faire chez les filles et 50 % chez les garçons.

Quotidiennement, les jeunes passent 10 fois plus de temps sur les écrans qu'à lire des livres

Les jeunes consacrent 19 minutes par jour à la lecture pour leurs loisirs, soit 4 minutes de moins qu'en 2022 (chez les 16-19 ans, ce temps de lecture est de 17 minutes par jour chez les filles et de 7 minutes chez les garçons), quand ils passent quotidiennement 3h11 sur les écrans (hors lecture d'un livre numérique ou écoute d'un livre audio). De plus, 48 % des lecteurs (69 % des lecteurs de 16-19 ans) font autre chose sur écran en même temps qu'ils lisent et ce plus fortement qu'avant. Parallèlement, 20 % des lecteurs loisirs lisent moins de 15 minutes sans s'arrêter et 27 % des non-lecteurs loisirs estiment qu'ils ont aussi du mal à se concentrer.

Près de la moitié des jeunes a désormais déjà lu un livre numérique

44 % des jeunes (49 % des lecteurs de mangas) ont désormais déjà lu un livre numérique, majoritairement sur smartphone, en très forte progression. Ils sont également 42 % à avoir déjà écouté un livre audio. Par ailleurs, 10 % des jeunes ont déjà eu envie de lire un livre grâce à une personnalité suivie sur les réseaux sociaux et, pour leurs loisirs, les lecteurs choisissent plus fortement qu'avant leurs livres après en avoir entendu parler sur les réseaux sociaux ou par un influenceur livre, et ont davantage envie de lire un livre après avoir vu une série ou un film sur une plateforme.

Malgré les valeurs fortes associées à la lecture, plus d'1 jeune sur 3 préfère faire autre chose

La majorité des jeunes garde un souvenir positif des moments de lecture partagés avec leurs parents quand ils étaient petits. Ils n'hésitent pas eux-mêmes à parler d'un livre, le conseiller, le relire ou le prêter quand ils l'ont aimé. Pour leurs loisirs, ils lisent toujours pour se faire plaisir, se détendre, s'évader, s'occuper, mais aussi plus qu'avant pour apprendre de nouvelles choses. Pourtant, qu'ils lisent ou non dans le cadre de leurs loisirs, 39 % des jeunes préfèrent consacrer leur temps libre à d'autres activités et 19 % affirment ne pas aimer lire, en particulier chez les 16-19 ans.

Les résultats complets de l'étude sont à retrouver sur www.centrenationaldulivre.fr

PANORAMA GÉNÉRAL DES AIDES EN VOLUME ET EN VALEUR

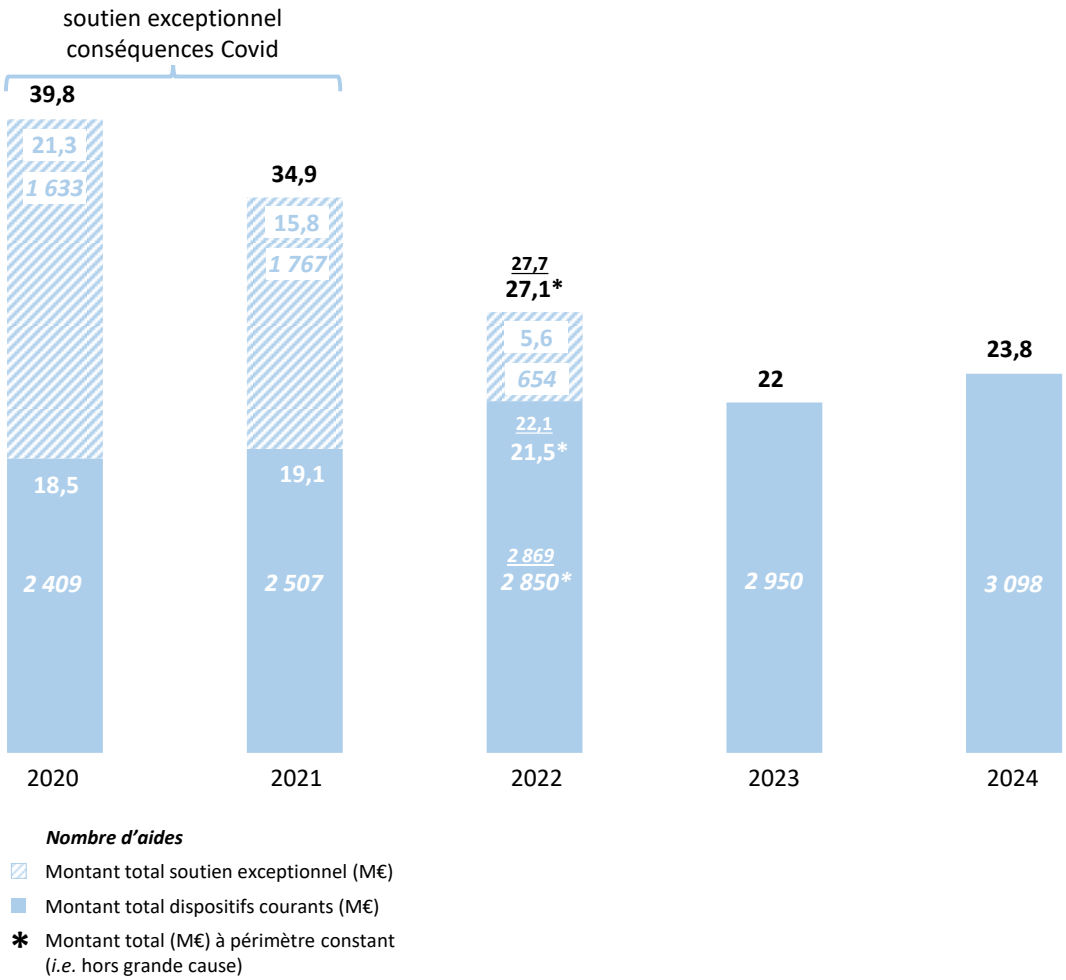

Comparativement à 2023, les aides allouées par le CNL en 2024 progressent de près de 5 % en volume, passant de 2 950 aides en 2023 à 3 098 en 2024, et de plus de 8 % en valeur, avec 23,8 M€ attribués au total en 2024 (contre 22 M€ en 2023). Après une mobilisation exceptionnelle entre 2020 et 2022, pour aider la filière du livre à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, en 2024 le CNL a soutenu les professionnels uniquement *via* ses dispositifs courants, mais à des niveaux bien supérieurs à ceux d'avant crise, avec une très nette augmentation des aides entre 2020 et 2024 (+28,6 %, en volume comme en valeur, entre 2020 et 2024).

Cette hausse globale s'explique notamment par le développement des résidences d'auteurs en milieu scolaire ou extra-scolaire, avec 366 résidences soutenues en 2024 à hauteur de plus de 0,7 M€, et par le renforcement de dispositifs existants (en particulier les bourses aux auteurs et traducteurs, les prêts aux librairies pour des projets d'investissement, les subventions aux organisateurs de manifestations littéraires et le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre).

Cet accompagnement renforcé découle également de l'évolution de certains dispositifs, avec par exemple, la refonte des aides aux revues, reposant désormais sur une subvention bisannuelle, ou la création d'un nouveau dispositif d'aide aux éditeurs à l'étranger, pour la publication d'œuvres littéraires en français (faisant l'objet de cessions de droits français-français ou de coéditions avec des maisons d'édition françaises) sur les territoires francophones du monde entier.

En effet, afin de mener au mieux et au plus juste sa mission d'accompagnement et de soutien des acteurs de la chaîne du livre, le CNL s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'ajustement régulier de ses dispositifs, à travers un programme annuel d'évaluation. Dans ce cadre, l'établissement a d'ores et déjà évalué et ajusté une grande partie de ses dispositifs et mis en œuvre un certain nombre d'évolutions, parmi lesquelles (fin 2023 ou au cours de l'année 2024) :

- la transformation du soutien annuel aux revues en aide bisannuelle, en vue d'alléger la charge administrative du dispositif, de donner aux bénéficiaires une meilleure visibilité sur leurs financements et de mieux prendre en compte les projets portant sur l'amélioration de la diffusion ;

- la refonte du soutien aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications, dont les grandes orientations seront soumises au conseil d'administration en 2025, pour une mise en œuvre concrète des évolutions dans le courant de l'année.

Au-delà de ces évaluations, le CNL fait également évoluer ses aides, grâce à la simplification de ses dispositifs et de ses procédures.

PANORAMA DES AIDES PAR DOMAINE ÉDITORIAL

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : arts, bande dessinée, histoire-sciences humaines et sociales, littérature classique, littérature jeunesse, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman et théâtre.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou aux revues, mais également d'aides aux organisateurs de manifestations littéraires, aux librairies, aux porteurs de projets pour le développement de la lecture, ou encore d'aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2024, sur les 23,8 M€ alloués au total au titre des dispositifs courants, 16,7 M€ sont ainsi ventilables[1], soit 70 % des aides globales en valeur (84 % en volume).

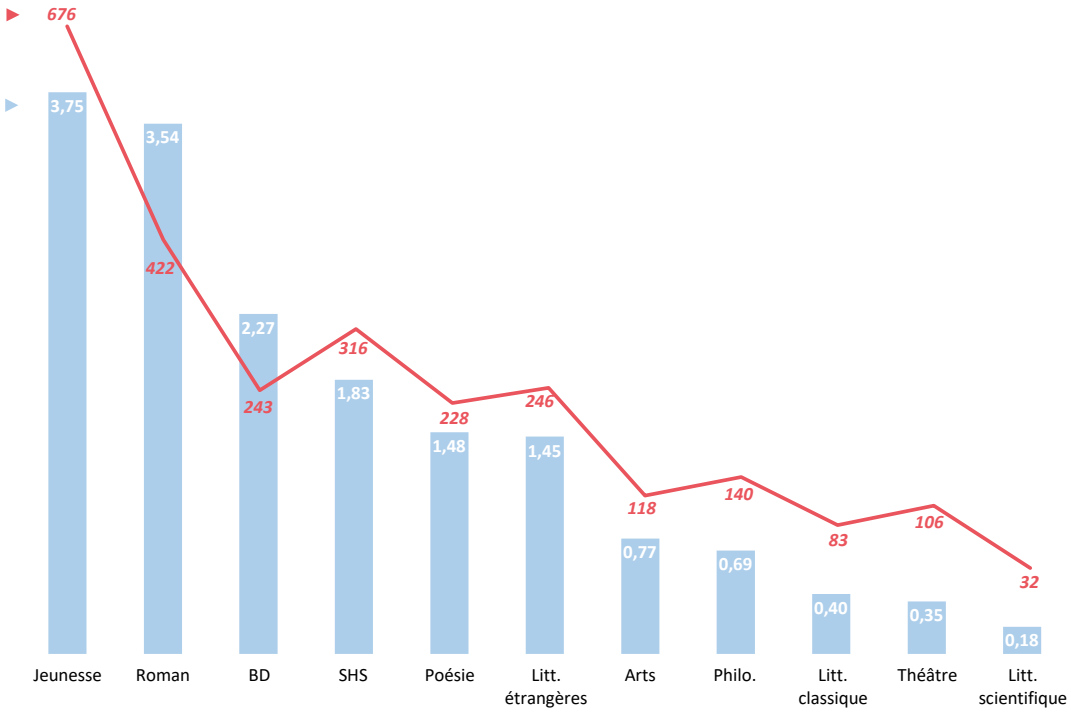

Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2023, hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière significative, compte tenu de leur plus grande fragilité.

[1] Ne sont ventilables que partiellement les aides aux éditeurs, les aides aux librairies, les aides aux organisateurs de manifestations littéraires et les aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. Ne sont pas ventilables, les aides aux auteurs à visée sociale (allocations annuelles).

En effet, le domaine « histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 32,9 % des aides CNL en valeur, contre 18 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 14,9 points ; le domaine « arts » pèse 11,9 % des aides CNL en valeur, contre 3,8 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 8,1 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 5,2 % des aides CNL en valeur, contre 0,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 4,7 points.

À l'inverse, le CNL aide moins les domaines « bande dessinée », « jeunesse », et « littératures » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française. Le domaine « bande dessinée » pèse 9,5 % des aides CNL en valeur, contre 23,7 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 14,2 points ; le domaine « jeunesse » pèse 10,7 % des aides CNL en valeur, contre 19,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 8,8 points et le domaine « littératures » pèse 27,7 % des aides CNL en valeur, contre 31,3 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 3,6 points.

Seul le domaine « littérature scientifique et technique représente un ordre de grandeur similaire au sein de la ventilation des aides CNL aux éditeurs et revues (en valeur) et dans le chiffre d'affaires de l'édition française (hors secteurs non aidés par le CNL), avec un différentiel négatif d'1,1 point.

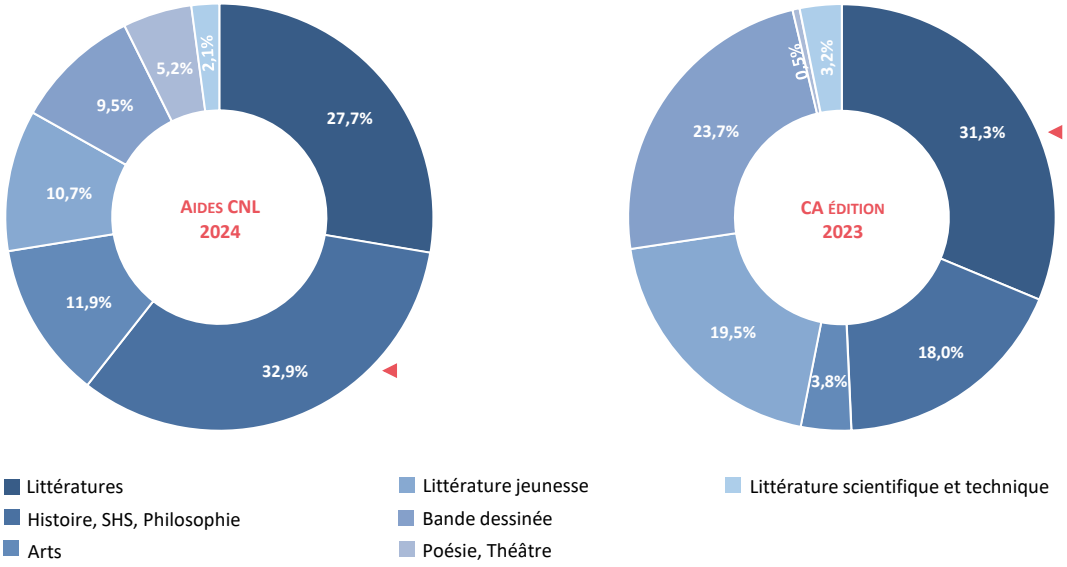

▶ Le plus aidé par le CNL en édition : Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie

▶ CA le plus important dans le secteur de l'édition : Littératures

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2023/2024, Syndicat national de l'édition

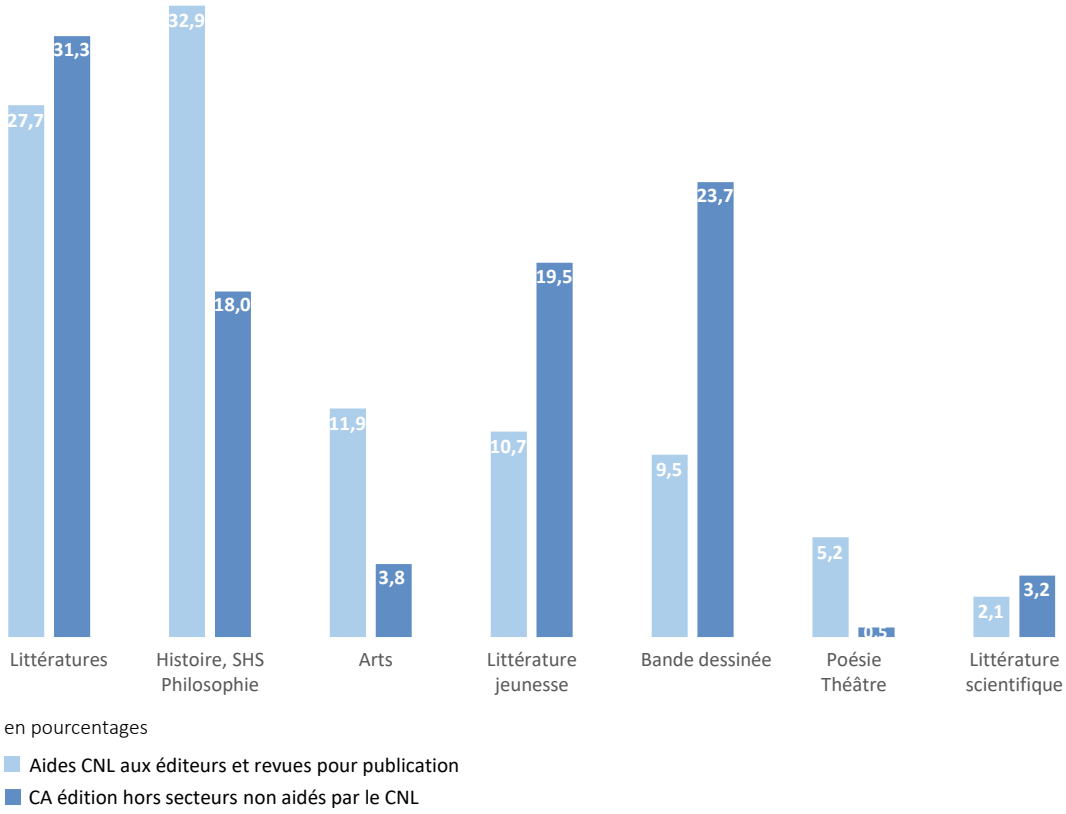

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2023/2024, Syndicat national de l'édition

Pour mémoire, près de 30 % du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL[1] ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,8 milliards d'euros (données 2023), dont près de 2 milliards d'euros réalisés par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

[1] Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes et atlas, ouvrages de documentation.

PANORAMA DES AIDES PAR NATURE DE BÉNÉFICIAIRE

Les aides du CNL, déployées en une vingtaine de dispositifs, bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, porteurs de projets pour le développement de la lecture - bibliothèques ou associations -, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires), mais également aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

	Demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	1 307	765	830	4,59
Editeurs hors revues	1 672	374	1 131	5,08
Revues	228	155	208	1,45
Librairies	523	352	449	5,74
Porteurs projets développement lecture	121	78	80	1,21
Organisateurs manifestations littéraires	484	329	357	3,17
Accompagnement/valorisation du livre	43	42	43	2,55
Total soutien CNL	**4 378**	**2 046**	**3 098**	**23,79**

+ 343 demandes de labels et agréments pour 273 LiR, 14 LR et 9 LFR attribués

En 2024, sur les 4 378 demandes recevables dans le cadre des dispositifs courants (+2,2 % vs 2023 ; +26,2 % vs 2020), et examinées en commissions ou comités, le CNL a alloué 3 098 aides (+5 % vs 2023 ; +28,6 % vs 2020), pour un montant total de 23,8 M€ (+8,2 % vs 2023 ; +28,6 % vs 2020). A cela s'ajoute l'examen des demandes d'agrément « Librairie francophone à l'étranger » (en 2024, 9 agréments alloués sur 12 demandes) et des demandes de labellisation « Librairie de référence » (en 2024, 287 labels alloués sur 331 demandes), mis en œuvre par le CNL pour le compte du ministère de la Culture.

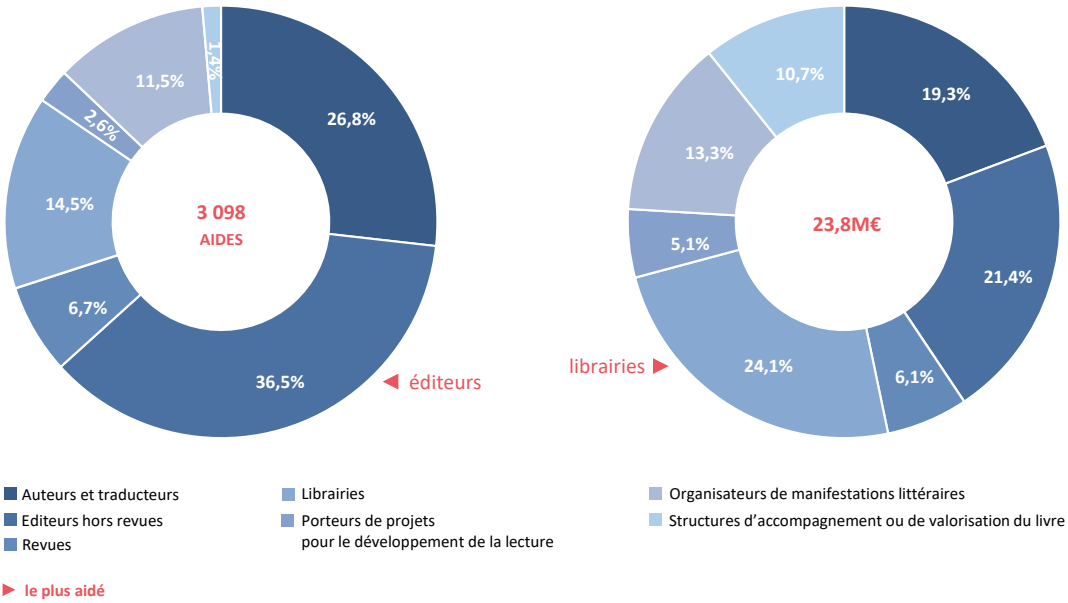

Sur ces dispositifs courants, les librairies ont été particulièrement aidées en 2024, grâce à un soutien renforcé par rapport à 2023 (de 5,22 M€ en 2023 à 5,74 M€ en 2024), notamment pour leurs investissements (3,13 M€ au total, en prêts et subventions, dont 0,3 M€ en faveur de projets de sobriété énergétique), la valorisation de leurs fonds (1,06 M€) ou un accompagnement spécifique *via* des conventions territoriales, associant les DRAC, le CNL et les régions (1,23 M€).

Les éditeurs ont également bénéficié d'un soutien important du CNL, avec 1 131 aides pour un montant global de 5,08 M€, bénéficiant majoritairement aux projets de publication (2,13 M€) ou de traduction d'ouvrages (1,63 M€), mais aussi aux projets de développement numérique et de promotion des auteurs ou des publications (1 M€ au total).

Soutenus à hauteur de 4,59 M€, les auteurs et traducteurs sont également aidés de manière significative, notamment par des bourses d'écriture (3,32 M€) et des bourses de résidence (0,92 M€, dont 0,73 M€ pour 366 résidences en milieu scolaire ou en centres de loisirs et colonies de vacances).

Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires (3,17 M€), notamment pour la réalisation de festivals d'envergure et de qualité (2,63 M€, dont 0,04 M€ en faveur de projets de sobriété énergétique) et pour les projets présentés dans le cadre de Partir en livre (0,46 M€) ; le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre (2,55 M€), soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques ; l'accompagnement dédié aux revues, essentiellement pour leur fonctionnement (1,45 M€), avec un soutien du CNL désormais bisannuel ; et enfin le soutien aux bibliothèques et porteurs de projets pour le développement de la lecture (1,21 M€).

AUTEURS & TRADUCTEURS
SOUTENUS PAR LE CNL
EN 2024

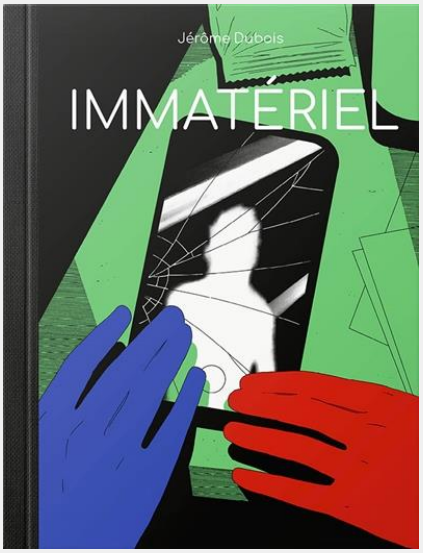

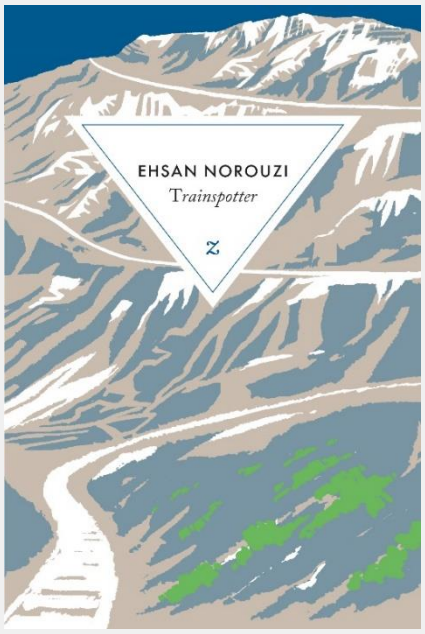

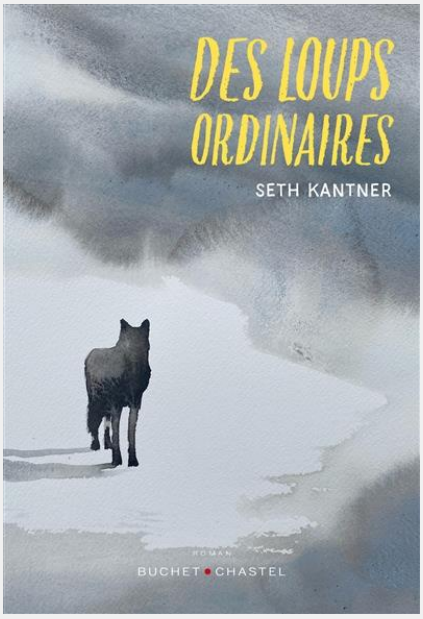

Le soutien aux auteurs et aux traducteurs

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses d'écriture et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Ces dispositifs sont accessibles aux auteurs et illustrateurs utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction ou de bourses de résidence lorsqu'ils traduisent depuis les langues étrangères vers le français, et de bourses de séjour en France lorsqu'ils traduisent du français vers les langues étrangères. Ces dispositifs à destination des traducteurs ont pour objectifs de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent les allocations annuelles, qui concernent un nombre restreint d'auteurs, et la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai de facture libre à caractère philosophique ou littéraire.

En 2024, 830 aides ont ainsi été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 4,59 M€. Par ailleurs, le CNL a poursuivi son accompagnement en faveur des auteurs et traducteurs, en soutenant les associations qui leur sont dédiées (Association pour la promotion de la traduction littéraire, Association des traducteurs littéraires de France, Ecrivaines et écrivains associés du théâtre, Ligue des auteurs professionnels, Maison des écrivains étrangers et des traducteurs, Société des gens de lettres…), à hauteur d'un total de 0,6 M€ (dont 0,2 M€ confiés à la Sofia pour la rémunération des dédicaces d'auteurs de bande dessinée dans les festivals), et en proposant des temps d'échange tout au long de l'année, pour présenter et expliquer ses dispositifs d'aide.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (écriture)	353	3 318 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)*	413	920 000 €
Ensemble bourses auteurs	**766**	**4 238 000 €**
Ensemble bourses traducteurs	**58**	**270 000 €**
Allocations annuelles aux auteurs	**5**	**60 000 €**
Bourse Cioran	**1**	**18 000 €**
Total soutien aux auteurs et traducteurs	**830**	**4 586 000 €**

* dont 304 résidences en milieu scolaire et 62 en colonies de vacances ou centres de loisirs, pour un montant total de 0,73 M€

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles
17 bourses d'année sabbatique de 30 000 € chacune ;
1 bourse Cioran de 18 000 € ;
66 bourses de création de 15 000 € chacune.

Bourses aux auteurs, 766 bourses (4,24 M€), dont :
17 bourses d'année sabbatique (0,51 M€), 224 bourses de création (2,25 M€) et 112 bourses de découverte (0,56 M€) ;
413 bourses de résidence (0,92 M€), dont 304 en milieu scolaire (0,61 M€) et 62 en colonies de vacances ou centres de loisirs (0,12 M€).

Bourses aux traducteurs, 58 bourses (0,27 M€), dont :
16 bourses de traduction (0,12 M€) ;
42 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (0,15 M€).

Les bourses d'écriture

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs. Depuis 2023, afin de réduire le taux de refus des demandes d'aides, les auteurs doivent obligatoirement, pour être éligibles à ce dispositif, avoir préalablement publié dans le même domaine éditorial que celui dont relève le projet pour lequel ils sollicitent le CNL.

A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 353 aides (sur 802 demandes), pour un montant total de 3,3 M€, dont 17 bourses d'années sabbatiques de 30 000 € chacune, 66 bourses de création de 15 000 € chacune, 156 bourses de création de 8 000 € chacune, 2 bourses de création de 5 000 € chacune et 112 bourses de découverte de 5 000 € chacune.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, histoire et sciences de l'homme et de la société, théâtre) et de participer à un projet d'animation littéraire.

A ce titre, 47 bourses de résidences ont été allouées par le CNL en 2024 (sur 53 demandes), pour un montant total de 0,19 M€, dont 15 résidences de 6 000 € chacune, 17 résidences de 4 000 € chacune et 15 résidences de 2 000 € chacune. A noter qu'en 2024, 7 résidences bénéficient d'un partenariat avec le Centre des monuments nationaux, permettant ainsi aux auteurs soutenus d'être accueillis dans des lieux patrimoniaux emblématiques, comme le Château de Talcy, La Maison de George Sand ou encore l'abbaye du Mont-Saint-Michel, à l'occasion de l'édition 2025 des Nuits de la lecture.

Par ailleurs, en 2024, le CNL a poursuivi ses efforts en faveur du développement de la lecture, en soutenant les résidences en milieu scolaire (304 résidences de 2 000 € chacune) et dans les colonies de vacances ou les centres de loisirs (68 résidences de 2 000 € chacune).

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication. A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 16 aides (sur 23 demandes), pour un montant total de 0,12 M€, dont 12 bourses de traduction de 8 000 € chacune et 4 bourses de traduction de 5 000 € chacune.

Pour compenser en partie l'inflation et augmenter un prix qui n'avait pas été revu depuis plusieurs années, le tarif du feuillet de traduction a été revalorisé à 23 € en juin 2024, à l'issue d'une concertation avec les éditeurs et les traducteurs, et passera à 24 € à compter de juillet 2025.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 42 aides (sur 51 demandes), pour un montant total de 0,15 M€, dont 6 bourses de séjour de 6 000 € chacune, 23 bourses de séjour de 4 000 € chacune et 13 bourses de séjour de 2 000 €, pour des traductions d'ouvrages français vers 26 langues d'une trentaine de pays.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

En 2024, cette bourse a été attribuée à **Jean Rouaud**, pour son projet d'essai intitulé *Devenir Vassili Grossman,* une invitation littéraire évoquant la place de la Seconde Guerre mondiale dans l'œuvre de l'intellectuel et écrivain de langue russe Vassili Grossman, correspondant de guerre pour l'Armée rouge, naviguant entre lucidité et humanisme durant cette période trouble.

Lauréat du prix Goncourt en 1990, pour son premier roman *Les Champs d'honneur* (éd. de Minuit), Jean Rouaud commence sa carrière du côté de la presse régionale, triant les dépêches pour *Presse-Océan* ou rédigeant des billets pour *L'Eclair*. Certains l'ont croisé comme libraire dans le quartier de Beaubourg à Paris, quand d'autres l'ont connu kiosquier dans le 19e arrondissement, toujours à Paris. Ardent défenseur du livre et militant tout aussi fervent de l'écrit, ce grand curieux est l'auteur de romans, de scénarios, de chansons, de documentaires, de conférences, de chroniques... *Comédie d'automne* (éd. Grasset), publié en 2023, couronne son ambitieuse autobiographie littéraire, dont la parution voisine avec une vibrante et récente déclaration d'amour à la poésie dans le *Flamboiement de la métaphore* (éd. Gallimard).

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a contribué au rayonnement de la littérature d'expression française. En 2024, 5 auteurs ont bénéficié de ce dispositif à caractère social, pour un montant total de 60 000 €.

OUVRAGES SOUTENUS PAR LE CNL EN 2024

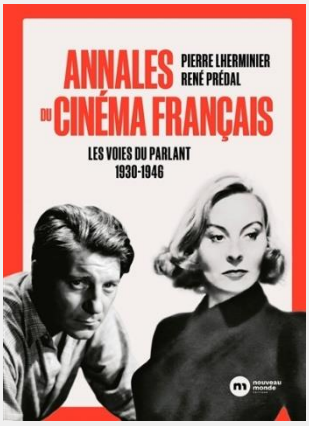

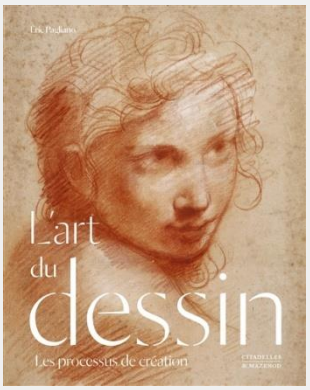

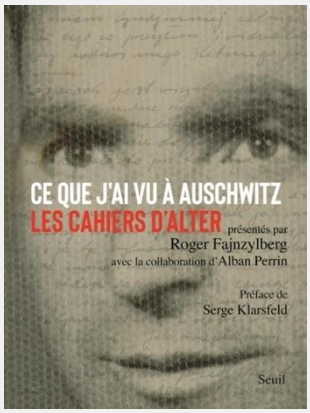

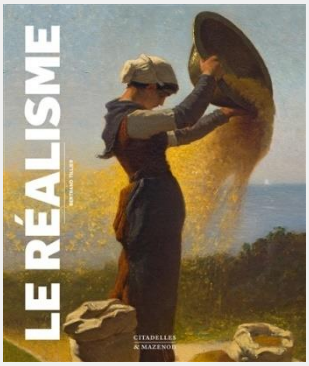

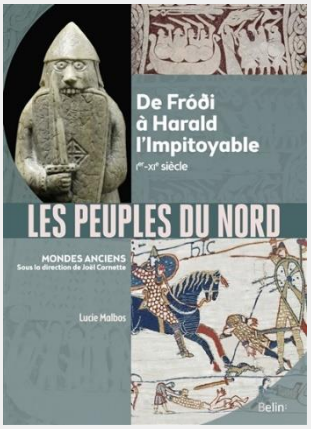

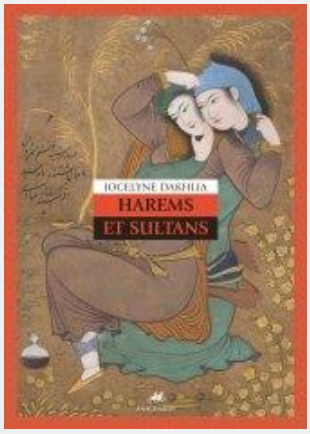

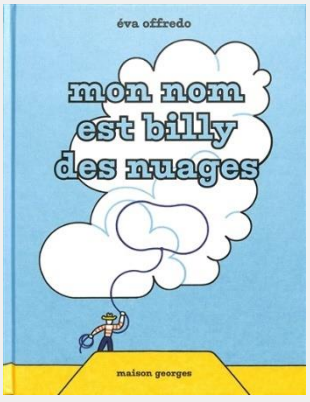

Le soutien aux éditeurs

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction). A cela s'ajoutent des subventions au développement, pour les éditeurs souhaitant porter des projets de promotion de leurs publications ou de leurs auteurs. Enfin, le CNL accompagne les éditeurs dans leur développement numérique, par l'attribution de subventions aux services numériques ou au livre audio, mais aussi dans leur développement économique, par l'attribution de prêts à taux zéro.

En 2024, 1 131 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 5,08 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

	Nombre d'aides	Montants
Publication	496	2 134 955 €
Traduction (intraduction)	249	942 849 €
Traduction (extraduction)	258	682 892 €
Cessions et coéditions en français à l'étranger	15	39 500 €
Développement numérique	36	633 050 €
Promotion des auteurs et publications	73	364 699 €
Ensemble subventions	**1 127**	**4 797 945 €**
Prêts économiques éditeurs	**4**	**285 000 €**
Total soutien aux éditeurs	**1 131**	**5 082 945 €**

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 496 aides (sur 766 demandes examinées), pour un montant total de 2,13 M€, bénéficiant à 193 éditeurs différents.

Projets de publication les plus soutenus
Barcarolle, Jean Lecointre, éd. Actes Sud
Annales du cinéma français 1930-1946, Collectif, éd. Nouveau monde
Ce que j'ai vu à Auschwitz, Alter Fajnzylberg, éd. du Seuil
Christophe Honoré, des fantômes et des arts, X. Lardoux, éd. Gallimard
Harems et sultans, Jocelyne Dakhlia, éd. Anacharsis
Histoire de la Ve République 1958-1981, Collectif, éd. Robert Laffont
La fabrique du rêve, Victor Stoichita, éd. Hazan
La longue route, Younn Locard, Stéphane Melchior, éd. Gallimard jeunesse
L'art du dessin, Eric Pagliano, éd. Citdelles & Mazenod
Le réalisme, Bertrand Tillier, éd. Citadelles & Mazenod
Le sport dans l'art, Collectif, éd. Citadelles & Mazenod
Les peuples du nord, Lucie Malbos, éd. Belin
Mon nom est Billy des nuages, Eva Offredo, éd. Maison Georges
Monsieur chouette, David B., éd. L'Association
Soli Deo Gloria, Edouard Cour, Jean-Christophe Deveney, éd. Dupuis

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 249 aides (sur 392 demandes examinées), pour un montant total de 0,94 M€, bénéficiant à 113 éditeurs différents, pour des projets de traduction depuis 30 langues, issues de près de 50 pays.

Par ailleurs, pour compenser en partie l'inflation et augmenter un prix qui n'avait pas été revu depuis plusieurs années, le tarif du feuillet de traduction a été revalorisé à 23 € en juin 2024, à l'issue d'une concertation avec les éditeurs et les traducteurs, et passera à 24 € à compter de juillet 2025.

Projets d'intraduction les plus soutenus (traductions depuis les langues étrangères)
La vie effrénée de Salvador Dali, I. Gibson (anglais, C. Mercier), Le Cherche midi
Les Allemands 1942-1922, F. Trentmann (anglais, J.-F. Hel Guedj), Grasset
Une histoire de la révolution allemande, R. Müller (allemand, collectif), Smolny
Anna Karénine, L. Tolstoï (russe, E. Antonnikov), Gallmeister
Ecrits, A. Schönberg (allemand, J.-P. Collot), Contrechamps
Boy wonder, J. R. Baker (anglais, J.-C. Khalifa), Monsieur Toussaint Louverture
Works, V. Trevisan (italien, collectif), Verdier
Les métamorphoses de la terre, P. Frankopan (anglais, collectif), Tallandier
La grande dactylographie, L. Wittgenstein (allemand, collectif), Gallimard
La sorcière de lune, J. Marlon (anglais, H. Esquié), Albin Michel

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

Depuis 2022, afin d'inciter les éditeurs étrangers à s'engager davantage dans la traduction d'ouvrages français, ce dispositif a intégré la possibilité d'un taux d'aide exceptionnel de 80 %, pour des projets présentant de forts enjeux en termes de rayonnement culturel.

A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 258 aides (sur 337 demandes examinées), pour un montant total de 0,68 M€, bénéficiant à près de 200 éditeurs étrangers différents, pour des projets de traduction d'ouvrages français vers 33 langues, dans une quarantaine de pays.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un auteur ou un ouvrage primés font souvent l'objet de demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication à l'étranger, à l'image de *Triste Tigre* de Neige Sinno, (éd. POL), lauréat en 2023 du Femina, du Goncourt des lycéens et du Grand prix des lectrices de *Elle*, soutenu pour des traductions en suédois, espagnol et anglais (Etats-Unis) ; ou de *Veiller sur elle* de Jean-Baptiste Andréa (éd. L'iconoclaste), prix Goncourt 2023, soutenu pour des traductions en suédois, bulgare, letton et néerlandais.

Projets d'extraduction les plus soutenus (traductions vers les langues étrangères)
Le grand chant, Pasolini poète et cinéaste, H. Joubert-Laurencin, Macula (italien)
Dictionnaire critique de mythologie, J-L. Le Quellec, B. Sergent, CNRS (arabe)
Sociologie générale, P. Bourdieu, Seuil (arabe)
Ecrits complets, A. Bazin, Macula (italien)
D'ailleurs, la révélation, J-L. Marion, Grasset (anglais)
Une histoire du conflit politique, J. Cagé, T. Piketty, Seuil (serbe)
La Grèce hors d'elle, N. Loraux, Klincksieck (espagnol)
Hébreu, du sacré au maternel, K. Mock, CNRS (anglais)
Individu et communauté chez Spinoza, A. Matheron, Minuit (espagnol)
Correspondance familiale, S. Weil, Gallimard (anglais)

Les subventions au développement numérique

Depuis 2023, les subventions en faveur du développement numérique se déclinent en deux dispositifs :

- une aide aux **services numériques**, ayant pour objet d'accompagner la filière du livre dans le développement de projets structurants et interprofessionnels dans les domaines de la production éditoriale, de la structuration des contenus de livres numériques, de la diffusion et de la valorisation des œuvres littéraires imprimées ou numériques (par exemple, sur des sites de ventes en ligne de livres, des sites de recommandations, des plateformes d'observation ou de promotion de la littérature…), à l'image de de la solution de gestion développée par Oplibris, de la plateforme *Shoot the book !* mise en œuvre par la SCELF ou de l'espace sonore de valorisation de la poésie proposé par la maison de la poésie de Nantes ;

- une aide à la création ou au développement du **livre audio**, permettant de soutenir des projets de collection de livres audio, dans le cadre d'une production éditoriale de qualité, afin de prendre en compte les évolutions récentes des pratiques de lecture.

A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 36 aides (sur 53 demandes examinées), pour un montant total de 0,63 M€, bénéficiant à 22 éditeurs, pour 25 projets de création ou de développement de livres audio, et à 11 éditeurs, pour des projets de services numériques.

Projets de création ou de développement du livre audio les plus soutenus
Collection imaginaire young adult en livre audio, éd. Voolume
Sélection de titres adulte et jeunesse en livre audio, éd. Actes sud
Collection de contes en livre audio, éd. Oui'Dire
Biographie de Charles de Gaulle en livre audio, éd. Audiolib
Collection Ekhôs, sélection de titres en livre audio, éd. Belles lettres

Les subventions aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications

Les subventions à la promotion ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

Grâce à un important travail de communication du CNL, ce dispositif a poursuivi son développement en 2024. Afin d'accompagner cette dynamique, l'enveloppe budgétaire a d'ailleurs été sanctuarisée, permettant de soutenir 73 projets (sur 101 demandes d'aides examinées), pour un montant total de 0,36 M€, soit une aide moyenne de près de 5 000 €. Ces projets se déploient sur la quasi-totalité du territoire et proviennent, pour ¼ d'entre eux, de primo-demandeurs.

En 2024, le CNL a poursuivi ses réflexions sur ce dispositif, dans le prolongement de l'évaluation précédemment menée par un cabinet extérieur. Les grandes orientations de la refonte de ce soutien aux éditeurs, ciblé sur la promotion des auteurs et des publications, seront ainsi soumises au conseil d'administration en 2025, pour une mise en œuvre concrète des évolutions dans le courant de l'année.

Projets de promotion des auteurs et des publications les plus soutenus
Relations libraires, presse et diffuseur, Au vent des îles
40 ans de la maison d'édition, éd. de L'éclat
Tournée de promotion des éditions La mer salée, Alternité
Promotion de différents catalogues, Editeurs associés
Promotion des auteurs, éd. Le tripode

Les prêts aux éditeurs

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement de l'activité, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2024, le contexte inflationniste et les échéances de remboursement du prêt garanti par l'Etat (PGE), accordé pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, ont conduit plusieurs éditeurs à solliciter le CNL, pour un prêt leur permettant de poursuivre le développement de leur activité.

Quatre éditeurs (éditions **Courtes et longues, Actu SF, Père Fouettard** et **Verdier**) ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement du CNL, pour un montant total de 285 000 €, pour des projets de développement global, de reprise ou de changement de diffuseur/distributeur.

Les subventions aux éditeurs à l'étranger pour la publication d'ouvrages en français

En soutenant des projets portés par des maisons d'édition francophones à l'étranger, pour des publications faisant l'objet de cessions de droits français-français ou de coéditions avec des maisons d'édition françaises, le CNL contribue à faciliter l'accès à des œuvres littéraires en français, sur les territoires francophones du monde entier.

Mis en place à titre expérimental sur l'année 2024, ce nouveau dispositif a pour objectif d'apporter une réponse concrète aux difficultés rencontrées par le livre français à l'étranger : fragilisation du réseau des librairies francophones ; délais de livraison impactant la compétitivité des librairies ; poids accru de l'édition anglosaxonne dans l'espace francophone ; impacts écologiques.

Grâce à un travail de communication conjoint avec l'Institut français et le réseau culturel français à l'étranger, le CNL a soutenu, en 2024, 15 projets de collaboration éditoriale entre un éditeur français et un éditeur francophone à l'étranger (pour un montant total de 39 500 €), permettant ainsi de réduire considérablement le prix final du livre, à l'image du projet de coédition entre les éditions Barzakh (Algérie) et les éditions Philippe Rey (France), sur le titre *Le désastre de la maison des notables* d'Amira Ghenim, dont le prix a pu être fixé à 10 € en Algérie (contre 25 € en France) ; ou du projet de cessions de droits, avec les Presses universitaires d'Afrique (Cameroun) et 3 autres maisons d'édition francophones étrangères (en Algérie, au Burkina Faso et au Gabon), sur le titre *L'arme invisible de la Françafrique, une histoire du Franc CFA*, de Fanny Pigeaud et Ndongo Samba Sylla (éd. La Découverte), vendu localement entre 6 et 8 € (contre 19 € en France).

REVUES SOUTENUES PAR LE CNL EN 2024

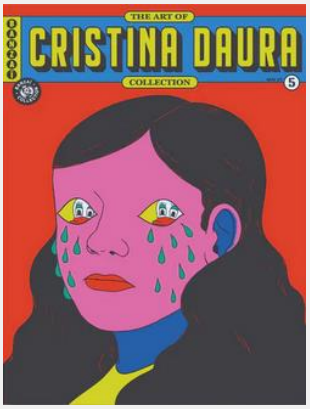

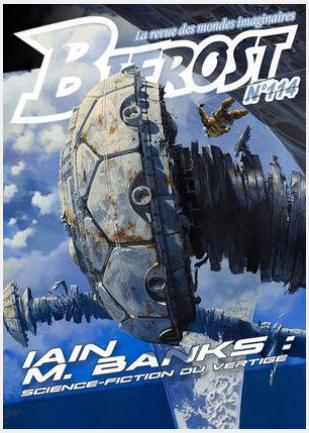

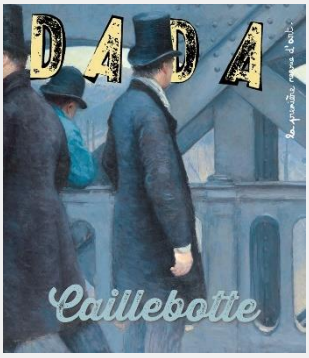

Le soutien aux revues

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2024, 208 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total d'1,45 M€ ; le soutien au fonctionnement de revues étant désormais bisannuel (1,44 M€ au total, soit 0,72 M€ annuels), afin de donner aux bénéficiaires une meilleure visibilité sur leurs financements durant deux ans.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	205	1 442 448 €
Numérisation	3	8 374 €
Total revues dispositifs courants	**208**	**1 450 822 €**

Revues les plus soutenues
Le matricule des anges, Le matricule des anges
Europe. *Revue littéraire mensuelle*, Europe
Baïka, Salmantina
Biscoto, Biscoto éditions
Banzaï, Mad Series
Bifrost, éditions du Bélial
Lagon Revue, Lagon Revue
Dada. La première revue d'art, Arola
Graou, Maison Georges
Georges, Maison Georges
Esprit, éditions Esprit
Etudes, Société d'édition de revues
1895, association française de recherche de l'histoire du cinéma
Brasero, L'Echappée belle
Atom, Custom publishing France

LIBRAIRIES SOUTENUES
PAR LE CNL
EN 2024

Le soutien aux librairies

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, proposant une offre diversifiée et de qualité avec une attention à la création et aux fonds éditoriaux, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides à l'investissement (prêts et/ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale. Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence) et de subventions pour la création ou le développement de fonds en français, mais également de subventions pour la formation. Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2024, 449 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 5,74 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

	Nombre d'aides	Montants
Subvention développement économique	70	1 159 000 €
Prêts développement économique	63	1 969 000 €
Ensemble aides à l'investissement	**133**	**3 128 000 €**
Valorisation des fonds (VAL)	**239**	**1 058 500 €**
Librairies à l'étranger	**66**	**327 428 €**
Conventions territoriales	**11**	**1 225 000 €**
Total librairies dispositifs courants	**449**	**5 738 928 €**

Librairies les plus soutenues
Lucioles (Vienne) : investissement, VAL
La Procure (Paris) : investissement, VAL
Les nouveautés (Paris) : investissement
Bisey (Mulhouse) : investissement
La maison jaune (Neuville-sur-Saône) : investissement
Durance (Nantes) : investissement, VAL
Mollat (Bordeaux) : investissement, VAL
Dédicaces (Nanterre) : investissement
Les guetteurs de vent (Paris) : investissement
La friche (Fontenay-sous-Bois) : investissement
La fabrique (Verdun) : investissement
L'eau vive (Avignon) : investissement

Les aides à l'investissement

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la reprise ou la transmission de librairies, les aides à l'investissement (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobilier, matériel, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération, l'exploitation et la trésorerie de l'entreprise.

Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Plus exceptionnellement, elles peuvent être accordées dans le cadre d'une restructuration. Enfin, ces aides à l'investissement permettent de financer la constitution, l'élargissement et le renforcement de l'assortiment de livres, ou encore le rachat d'un stock dans le cadre d'une reprise de fonds de commerce.

En 2024, ces aides à l'investissement ont intégré de nouveaux enjeux, permettant au CNL d'accompagner les librairies de manière ciblée, en termes d'écologie et de maillage territorial. Ce soutien ciblé se concrétise par une aide incitative, pour les librairies investissant dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs locaux (16 librairies aidées à ce titre en 2024, pour un montant total de 0,3 M€, majoritairement pour des opérations de rénovation, portant notamment sur l'isolation intérieure, les vitrines, les équipements de chauffage, la climatisation ou la ventilation), mais aussi par un accompagnement spécifique pour l'ouverture de librairies dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Mis en place à titre expérimental, cet accompagnement dans les QPV a vocation à minimiser les risques économique et financier pris par les libraires et à leur permettre de développer une programmation culturelle adaptée. Après Rillieux-la-Pape et Montpellier (*cf.* Les grandes orientations), premiers projets du genre en cours d'élaboration, d'autres expérimentations devraient émerger courant 2025 et seront aussi soutenues par le CNL.

Une fois encore, sur ce dispositif de soutien à l'investissement, le CNL a enregistré un nombre très élevé de demandes d'aides, en particulier pour des projets situés en Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce nombre très élevé de demandes s'explique d'abord par un rythme toujours soutenu de projets de création *stricto sensu*, venant opportunément combler des manques dans des communes, des quartiers, des périphéries de métropoles dynamiques (Bordeaux, Rennes) ou des territoires plus isolés. A ces créations s'ajoutent un flux régulier de reprises, accompagnées ou non de travaux et de rénovations, et une dizaine de déménagements ou extensions de librairies établies de longue date.

Globalement, le nombre et la diversité des projets examinés confirment la vitalité du secteur et la confiance des libraires, en dépit des contraintes inhérentes à leur métier ou du contexte économique (hausse des principales charges d'exploitation, stabilisation ou baisse de l'activité, augmentation des prix de vente des livres). Le CNL accompagne avec constance cette dynamique, en permettant la concrétisation des projets les plus convaincants, portés majoritairement par des libraires en exercice (plus de 70 %), dans les principales métropoles comme dans des villes plus petites, avec un soutien significatif de près de 45 000 € en moyenne par projet.

In fine, en 2024, le CNL a soutenu, en prêt et/ou subvention à l'investissement, 70 projets parmi lesquels 18 créations, 1 d'un établissement secondaire d'une librairie existante, 4 déménagements, 4 extensions, 18 rénovations et 25 reprises ou transmissions, pour un montant total de 3,13 M€ (dont 1,97 M€ alloué en prêt et 1,16 M€ en subvention).

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LiR (librairie indépendante de référence) ou LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif, conforté par une présence active sur Internet.

Créé en 2008 dans le cadre du plan livre du ministère de la Culture, ce dispositif est uniquement accessible aux Librairies indépendantes de référence (LIR) ou Librairies de référence (LR), labellisées par le ministère de la Culture, sur décision des préfets de région. Centré sur l'engagement et l'investissement des libraires en matière d'assortiment, de lieu et de qualité de services, tout en tenant compte des éventuelles contraintes locales, il permet, à appréciation égale et grâce au barème appliqué, de soutenir proportionnellement davantage les librairies réalisant moins d'1 M€ de chiffre d'affaires.

En 2024, le nombre de demandes d'aide examinées dans le cadre de ce dispositif est en nette augmentation par rapport à 2023, passant de 236 à 271 (+15 %), dont près de la moitié émanent de librairies créées ou reprises au cours des dix dernières années, témoignant du dynamisme et du renouvellement constant au sein de la profession. Sur ces demandes, 239 aides ont été finalement attribuées, pour un montant total d'1,06 M€.

Au-delà d'une reconnaissance du travail accompli quotidiennement, cette aide représente une contribution significative à la rentabilité et à la trésorerie des librairies bénéficiaires, qui réalisent pour plus des trois quarts d'entre elles au moins 90 % de leur chiffre d'affaires avec la seule vente de livres neufs, dans une année 2024 marquée par la baisse des volumes de ventes et la hausse des charges d'exploitation.

En 2024, ont bénéficié pour la première fois d'une aide VAL, dans le prolongement pour la plupart d'une première labellisation LiR, les librairies généralistes **Arborescence** (Massy), **La Madeleine** (Lyon), **La loupiote** (Gap), **L'angle rouge** (Douarnenez), **L'oiseau tempête** (St-Nazaire), **Le bruit des mots** (La Flèche), **Le livre et la tortue** (Issy-les-Moulineaux), **Le chameau sauvage** (Toulouse), **Le temps d'un livre** (Pontarlier), **Les buveurs d'encre** (Paris), **Les papiers bavards** (Audincourt), **Les parleuses** (Nice), **Les lisières** (Villeneuve d'Ascq), **Vent de terre** (Les Rousses), et les librairies spécialisées **BD Lib** (Evreux), **La Géolibri** (Bordeaux), **La croisée des mondes** (Paris).

Les labels LiR et LR

Instruits par le CNL pour le compte du ministère de la Culture et attribués sur décision des préfets de région, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes et d'une dizaine de librairies appartenant à des groupes d'édition, mais autonomes dans leur fonctionnement.

Repérables grâce à un visuel spécifique, ces labels offrent aux librairies l'opportunité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours…), mais aussi de solliciter une subvention à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL) auprès du CNL.

Attribué pour une durée de trois ans, le label LiR permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2024, le nombre de demandes de labellisation a été très important (331, dont 75% relevaient d'un renouvellement de label et 12% d'une première demande), démontrant ainsi l'intérêt persistant pour ce dispositif. Sur l'ensemble des demandes examinées en 2024, 287 (87 %) ont bénéficié de l'attribution d'un label ; 273 au titre du label LiR et 14 au titre du label LR, majoritairement dans le cadre d'un renouvellement triennal. Parmi ces librairies labellisées, 29 librairies ont été labellisées pour la première fois, permettant de compenser les défections ou les refus de renouvellement, et d'atteindre un total de 525 librairies avec un label actif, au 1er janvier 2025.

En 2024, ont notamment bénéficié d'une première labellisation, 25 librairies généralistes, parmi lesquelles, **A la ligne** (Lorient), **L'arbre monde** (Istres), **Autrement** (Saint-Pierre de la Réunion), **Du vol dans les plumes** (Brunoy), **La cédille** (Lamballe), **La litote** (Vic en Bigore), **L'apothicaire** (La Souterraine), **Le biglemoi** (Lille), **Le bruit des mots** (La Flèche), **Le pavé dans la marge** (Mérignac), **Les chemins du livre** (Maisons-Laffitte), **Les pipelettes** (Romainville), **Les yeux qui pétillent** (Valenciennes), **L'indépendante** (St-Gaudens), **Mille feuilles** (Altkirch) et 4 librairies spécialisées, dont **La crognotte rieuse** (Avignon) et **Vignettes** (Paris).

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre, au bout de trois ans, d'obtenir l'agrément Librairie francophone de référence et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds, ainsi que pour la réalisation de projets d'investissement.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et dans leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

A ce titre, le CNL a attribué, en 2024, 66 aides (sur 71 demandes examinées), pour un montant total de 0,33 M€, bénéficiant à 45 librairies francophones dans 36 pays différents, en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe et au Maghreb.

Par ailleurs, en 2024, pour la deuxième année consécutive et en partenariat avec le Bureau international de l'édition française (BIEF), le CNL a organisé les journées des libraires francophones à l'étranger, en marge du festival du livre de Paris. A cette occasion, une quarantaine de libraires francophones, originaires du monde entier, a ainsi été accueillie dans les locaux du CNL, pour des temps de rencontres professionnelles, permettant d'appréhender l'état de santé du réseau des librairies francophones à l'étranger.

Librairies francophones le plus soutenues à l'étranger

Al Kitab, Tunisie (plusieurs librairies) : 25 266 € (achat livres, animation, formation)
Carnets d'Asie, Thaïlande (Bangkok) : 24 640 € (achat livres, outils pro., travaux)
Librairie professionnelle, Cameroun (Douala) : 19 008 € (achat livres, outils pro., travaux)
Nouvelle librairie française, Portugal (Lisbonne) : 18 550 € (achat livres, animations)
Libreria Stendhal, Italie (Rome) : 17 067 € (achat livres, animations, promotion)
Kyralina, Roumanie (Bucarest) : 15 640 € (achat livres, outils pro., travaux, formation)
Prélude, Hongrie (Budapest) : 14 154 € (achat livres, outils pro., promotion, travaux)
Librairie Stephan, Liban (Beyrouth) : 12 000 € (achat livres, promotion)
Carnets d'Asie, Cambodge (Phnom Penh) : 11 919 € (achat livres, anim., outils pro., travaux)
La page, Royaume-Uni (Londres) : 10 774 € (achat livres, promotion, travaux)

PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE SOUTENUS PAR LE CNL EN 2024

38%

Projets en QPV
(quartiers prioritaires politique de la ville)

33%

Projets en ZRR
(zone de revitalisation rurale)

Le soutien aux porteurs de projets pour le développement de la lecture

Le soutien du CNL aux porteurs de projets pour le développement de la lecture se décline en subvention aux bibliothèques et aux associations, pour des projets en faveur du développement de la lecture auprès de publics spécifiques. Dans cette optique, sont soutenus des projets de qualité, associant des professionnels de la chaîne du livre et proposant des actions de médiation partenariales, accompagnées ou non de l'acquisition d'une offre documentaire ou d'outils de lecture. Ces projets s'adressent aux personnes présentant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, notamment les plus jeunes, ainsi qu'aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une perte d'autonomie ou d'un placement sous-main de justice.

Depuis 2023, ce dispositif a été transformé pour élargir la diversité des demandeurs et des publics touchés, simplifier les procédures, mais aussi soutenir davantage les projets de médiation cohérents avec les besoins des territoires, en articulation avec les DRAC et les collectivités territoriales.

En 2024, 80 aides ont été attribuées aux porteurs de projets pour le développement de la lecture, pour un montant total d'1,21 M€, dont 0,52 M€ pour des projets en milieu pénitentiaire et 0,23 M€ pour des projets en milieu hospitalier.

	Nombre d'aides	Montants
Développement de la lecture publics spécifiques	80	1 215 066 €
Total porteurs projets développement lecture	**80**	**1 215 066 €**

Projets de développement de la lecture des publics spécifiques les plus soutenus

Mon sac de livres, Bibliothèque sans frontière
Lecture en milieu carcéral, Parenthèse, ARL PACA
Lecture et poésie pour les publics précaires, Samu social de Paris
Tous lecteurs !, commune de Strasbourg (capitale mondiale du livre)
Comment va le monde ?, Lire c'est vivre
Nouvelles de l'hôpital, Short édition
Résidences bédéistes, Groupe SOS culture
Lire en centre d'accueil collectif de mineurs, Ligue de l'enseignement
Une BD et on joue !, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image
Exposition partagée en milieu pénitentiaire, la petite bibliothèque ronde
Lecture en milieu pénitentiaire, ARL Haut-de-France
Rentrer dans la lecture *via* les Kamishibais plurilingues, Dulala
Lecture et médiation culturelle en détention, D'ici à là
Lecture dans les maisons d'arrêt, Ligue de l'enseignement-FOL 69
Liens par la lecture entre les détenus et leurs enfants, Lire pour s'en sortir

MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES SOUTENUES PAR LE CNL EN 2024

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large. Généralistes ou centrées sur un genre littéraire spécifique, situées dans les métropoles ou dans les zones rurales, ces manifestations littéraires ont également pour objectif de favoriser la rencontre entre professionnels du livre, publics et territoires. Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2024, 357 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 3,17 M€. A noter que le CNL soutient également les festivals (*via* la Sofia, à hauteur de 0,2 M€), pour la rémunération des dédicaces d'auteurs de bande dessinée dans les festivals accompagnés par l'établissement.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	119	2 628 426 €
Partir en livre	199	462 181 €
Printemps des poètes (hors asso. Printemps de poètes)*	39	78 850 €
Total manifestations littéraires	**357**	**3 169 457 €**

* auxquels s'ajoutent 260 000 € alloués à l'association Printemps des poètes, soutenue au titre des structures de valorisation du livre, soit un total de près de 339 000 € attribués au titre du Printemps des poètes.

Manifestations littéraires les plus soutenues
Festival international de la bande dessinée d'Angoulême (Angoulême)
Etonnants voyageurs (Saint-Malo)
Les rendez-vous de l'histoire (Blois)
Quais du polar (Lyon)
Le marathon des mots (Toulouse)
Escale du livre (Bordeaux)
Festival America (Vincennes)
Fête du livre de Bron (Bron)
Les correspondances de Manosque (Manosque)
Marché de la poésie (Paris)
Festival international de géographie (Sain-Dié-des-Vosges)
Foire du livre (Brive-la-Gaillarde)
Le livre sur la place (Nancy)
Utopiales Festival international de science-fiction (Nantes)
Les rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens (Amiens)

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires ont pour objet de soutenir les manifestations d'envergure et de qualité, centrées sur le livre et la lecture, et associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre. Situées sur le territoire français et s'adressant à un large public, elles peuvent prendre des formes variées (salon, fête du livre, festival, etc.).

Depuis 2022, grâce à la mise en place d'une aide tremplin, allouée pour une durée de trois ans, le CNL soutient également chaque année une dizaine de manifestations, souvent de plus petite taille, mais affichant des objectifs intéressants en matière de maillage territorial, de proposition artistique et littéraire ou de travail avec les publics.

Par ailleurs, dans le prolongement des réflexions menées en 2023, le CNL soutient dorénavant les festivals littéraires œuvrant en faveur du développement durable de différentes façons : sensibilisation des équipes et du public aux questions écologiques ; réalisation de bilans carbone ; mutualisation de certains projets ; mise en place de bonnes pratiques en matière de mobilité, de gestion de l'énergie ou de l'alimentation proposée pendant les festivals… En 2024, dans le cadre de son dispositif d'aide à la réalisation de manifestations littéraires, le CNL a ainsi attribué une aide complémentaire, *via* un bonus écologique, à 10 organisateurs de manifestations littéraires, pour un montant total de 37 576 €.

Manifestations bénéficiaires d'un bonus écologique
Festival du livre de Mouans-Sartoux (Mouans-Sartoux)
Festival international de géographie (Sain-Dié-des-Vosges)
Grand bivouac, festival du cinéma documentaire et du livre (Albertville)
Les rendez-vous de la bande dessinée d'Amiens (Amiens)
Les rendez-vous de l'histoire (Blois)
Utopiales Festival international de science-fiction (Nantes)
Schilick on carnet, salon de l'illustration et du livre jeunesse (Schiltigheim)
Festival de la bande dessinée de Chambéry (Chambéry)
Salon du livre pour la jeunesse dans l'Aube (Troyes)
Festival du livre de jeunesse en Occitanie (Toulouse)

©Laure Ledoux, Livrodrome Ermont

Le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures, contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies, mais aussi certaines structures favorisant la diffusion et la promotion du livre et la lecture, ou œuvrant pour l'éducation artistique et culturelle.

A ce titre, le CNL a ainsi subventionné 42 structures en 2024, pour un montant total de 2,6 M€.

Structures d'accompagnement ou de valorisation du livre les plus soutenues
Printemps des poètes, activités annuelles
Centre de promotion du livre de jeunesse (CPLJ), activités annuelles
Petits champions de la lecture, programme 2025
Société des gens de lettres (SGDL), soutien et accompagnement auteurs
Asso. de promotion de la traduction littéraire (Atlas), activités annuelles
Maison de la poésie de Paris, scène littéraire 2025
Plateforme culture, Livrodrome
Villa Gillet, activités annuelles
Ent'revues, activités annuelles
Syndicat national de l'édition (SNE), étude ACV et calculateur carbone
Paris livres événements, festival Livre Paris
Asso. développement librairie de création (ADELC), activités annuelles
Syndicat de la librairie française (SLF), rencontres nationales de la librairie
Asso. internationale libraires francophones (AILF), activités annuelles

LES CONVENTIONS TERRITORIALES

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire (*cf.* Les grandes orientations). Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre et de la lecture, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, des conventions triennales et tripartites, pour la période 2024-2026, accompagnées de leur convention d'application opérationnelle et financière pour l'année 2023, ont été signées avec deux nouvelles régions, Hauts-de-France et Bourgogne-Franche-Comté, jusqu'ici non couvertes par une contractualisation.

In fine, pour l'année 2024, le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale couvre 11 régions et est porté à 1,23 M€ (78 % mobilisés par les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels ; 22 % par les expérimentations en faveur du développement du lectorat), soit une augmentation de 10 % par rapport à 2023.

Par ailleurs, depuis 2023, ces conventions s'appuient sur un nouveau cadre et intègrent désormais un diagnostic territorial. Ces diagnostics permettent d'améliorer la lisibilité de l'action publique, de visualiser l'articulation des politiques mises en œuvre et de déterminer collectivement les territoires d'action prioritaires, pour *in fine* optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-Région. Ainsi, le 19 mars 2024, le CNL a organisé une journée d'échanges professionnels, réunissant l'ensemble des partenaires impliqués dans les conventions territoriales, afin de présenter la synthèse nationale des diagnostics (portant sur les auteurs, les éditeurs, les librairies et les manifestations littéraires), réalisés dans 11 régions. Cette synthèse a permis de donner une vision d'ensemble de la politique du livre et de la lecture et de disposer d'éléments de comparaison entre régions.

L'ACTION INTERNATIONALE DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Depuis de nombreuses années, le CNL accompagne la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export et, depuis 2024, aides aux maisons d'édition francophones à l'étranger pour des publications d'ouvrages faisant l'objet de cessions de droits français-français ou de coéditions avec des maisons d'édition françaises. Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL apporte aussi son expertise, renforce le transfert d'ingénierie culturelle et développe les échanges professionnels ou économiques.

En 2024, le CNL a ainsi participé à la concertation menée conjointement par le ministère de la Culture et celui de l'Europe et des Affaires étrangères, sur la politique du livre à l'international. Réunissant les opérateurs publics, les acteurs privés et des structures associatives, cette concertation avait pour objectif de coordonner toutes les parties prenantes de la politique publique de soutien au livre français à l'international et d'améliorer sa lisibilité.

Par ailleurs, l'établissement s'est investi dans la préparation de « Refaire le monde, le Festival de la francophonie », qui s'est tenu du 2 au 6 octobre 2024, dans le cadre du 19e Sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts. Le CNL a ainsi participé aux Rendez-vous du livre francophone, des rencontres professionnelles proposées par le Bureau international de l'édition française (BIEF), et organisé deux rencontres publiques : l'une avec le dramaturge Wajdi Mouawad, accueillie à l'Hôtel d'Avejan, l'autre avec la journaliste et romancière Nathacha Appanah, à la Gaîté Lyrique.

Enfin, en 2024, l'établissement a poursuivi son travail avec le BIEF : le BIEF a ainsi accueilli le CNL sur son stand à la foire du livre de Francfort, tandis que le CNL a ouvert les portes de l'Hôtel d'Avejan au BIEF, pour l'organisation de plusieurs rencontres professionnelles.

MOYENS ET FONCTIONNEMENT

LES MOYENS ET LA GESTION FINANCIERE DU CNL

Les grandes masses budgétaires

Depuis 2022, le CNL poursuit un programme ambitieux de développement de la lecture, articulé autour de trois axes :

- déploiement d'une offre nouvelle de rencontres d'auteurs en milieu scolaire et extra-scolaire, en partenariat avec le ministère l'Education nationale, le Pass Culture et les associations d'auteurs ;

- soutien à des réseaux associatifs, qui œuvrent à faire de la lecture un moyen d'intégration sociale (Goncourt des détenus, Mots parleurs…) ;

- renforcement des opérations de sensibilisation à la lecture (manifestations nationales portées et organisées par le CNL, Partir en livre, Nuits de la lecture et Quart d'heure de lecture national, mais aussi charte Lire en entreprise), qui font de la lecture un moment de partage.

Ce programme a permis de créer une forte dynamique, que le ministère de la Culture a continué à soutenir en 2024, en accordant une revalorisation de la subvention du CNL, à hauteur de 0,7 M€.

En 2024, le CNL a également mis en œuvre un plan de soutien pour la transition écologique de la filière du livre, financé par le fonds de roulement du CNL, en application de la politique gouvernementale et des priorités établies par la ministre de la Culture. Cette démarche s'inscrit dans la poursuite des engagements pris par l'établissement dans sa charte des valeurs et a pour objectif d'accompagner les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique. Toujours dans une démarche écoresponsable, l'établissement s'est aussi engagé dans un chantier de rénovation de l'intégralité des menuiseries de ses locaux.

Par ailleurs, la subvention pour charges de service public a été a été revue à la hausse (+1,14 M€), pour intégrer les coûts liés à l'inflation et aux revalorisations salariales, accordées par la fonction publique en 2022 aux agents publics.

Au terme de l'année, le solde budgétaire montre ainsi un déficit de 0,85 M€ ; le niveau final du fonds de roulement s'établissant à 23,90 M€ et la trésorerie à 24,14 M€.

Tableau des grandes masses budgétaires du Centre national du livre, de 2022 à 2024

	2022		2023		2024	
Dépenses en M€	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	4,79	4,79	4,95	4,95	5,22	5,22
Fonctionnement	3,61	4,03	4,49	3,80	4,24	4,52
Interventions	25,97	25,84	20,12	20,02	21,25	20,40
Investissements	0,25	0,20	0,37	0,26	0,86	0,42
Total dépenses	**34,62**	**34,86**	**29,93**	**29,03**	**31,57**	**30,56**

Recettes en M€	**2022**	**2023**	**2024**
Subvention pour charges de service public	26,72	27,72	28,59
Subvention pour charges d'investissement			0,08
Autres financements publics	0,01	0,03	0,01
Recettes propres	0,29	0,30	0,50
Recettes globalisées	**27,02**	**28,05**	**29,18**
Financements de l'Etat fléchés	3,19	0,40	0,46
Recettes propres fléchées	0,08	0,13	0,07
Recettes fléchées	**3,27**	**0,53**	**0,53**
Total recettes	**30,29**	**28,58**	**29,71**
Solde budgétaire	**-4,57**	**-0,45**	**-0,85**

AE = autorisations d'engagement / CP = crédits de paiement
n.b. : les recettes fléchées concernent le soutien exceptionnel à la filière du livre
Source : liasses d'exécution budgétaire 2022, 2023, 2024

Les recettes

En 2024, les recettes budgétaires totales du CNL s'élèvent à 29,71 M€. Elles sont principalement issues des subventions du ministère de la Culture, pour charges de services public (SCSP) et pour charges d'investissement (SCI), qui représentent plus de 96 % des recettes totales de l'établissement.

Les recettes de la SAS Pass Culture représentent la seconde part la plus importante des recettes du CNL et atteignent désormais 1,5 % des recettes totales de l'établissement.

Le CNL compte par ailleurs quelques ressources propres, issues de locations d'espaces, du legs Cioran, de remboursements d'aides et de mécénat.

Le taux d'exécution des recettes au titre de l'année 2024 se monte à 99,5 %.

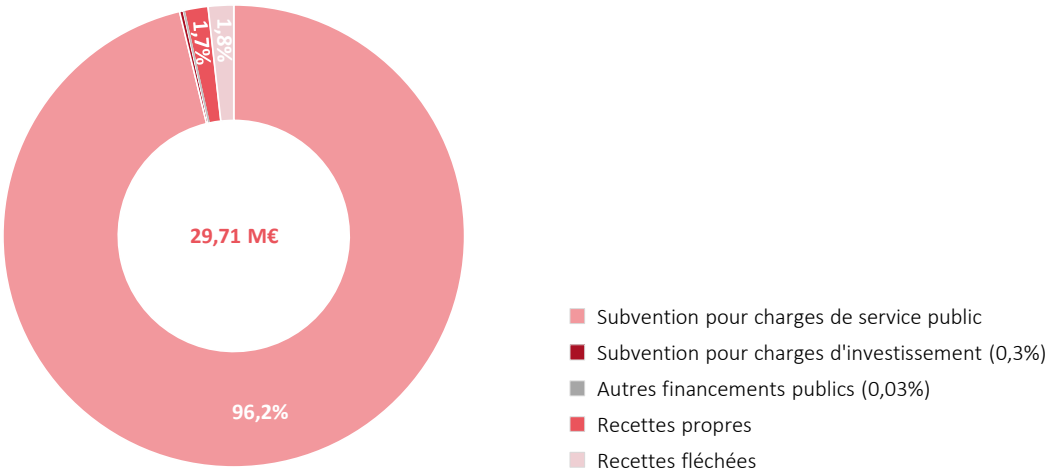

Dépenses en autorisations d'engagement (AE)

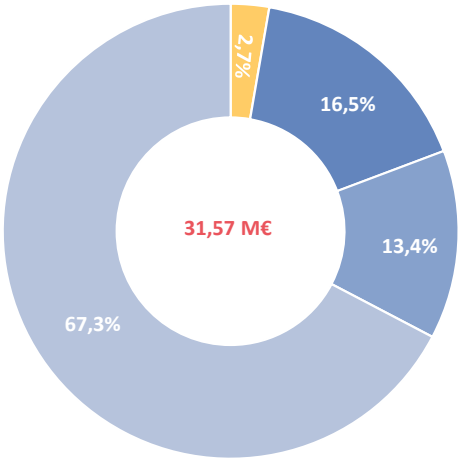

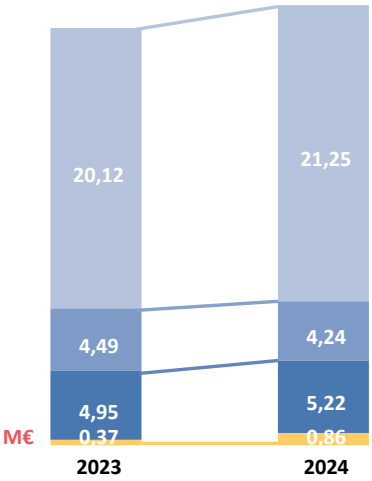

- Personnel
- Fonctionnement
- Interventions
- Investissements

Dépenses en crédits de paiement (CP)

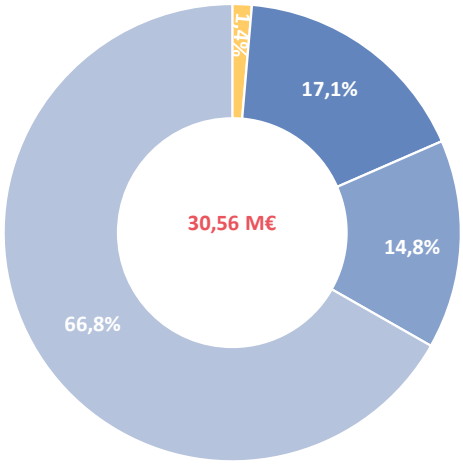

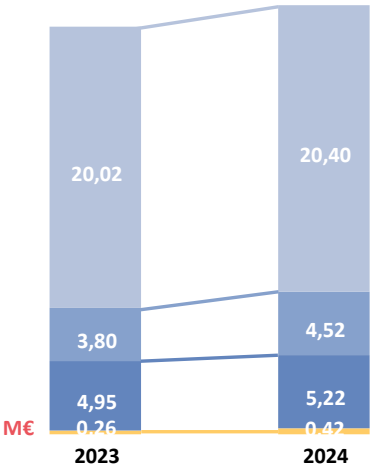

- Personnel
- Fonctionnement
- Interventions
- Investissements

Les dépenses

Les dépenses de personnel augmentent d'un peu plus de 5 % par rapport à 2023, passant de 4,95 M€ à 5,22 M€, du fait de la seconde augmentation de la valeur du point d'indice, au 1er juillet 2023, ainsi que de diverses mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents publics. Par ailleurs, peu de postes ont été vacants et le plafond d'emploi en équivalent temps plein travaillé, exécuté au 31 décembre 2024, a été saturé. Les dépenses de personnel représentent ainsi un peu plus de 17 % du budget total des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent, en 2024, à 4,24 M€ en autorisations d'engagement (AE) - dont 1,41 M€ en fonctions support et 2,83 M€ sur les opérations nationales pilotées directement par le CNL (Partir en livre, Nuits de la lecture, Quart d'heure de lecture national, Mots parleurs, etc.) - et à 4,52 M€ en crédits de paiement (CP) - dont 1,33 M€ en fonctions support et 3,19 M€ sur les opérations pilotées par le CNL - ; la consommation des crédits en AE présentant une baisse de 0,25 M€ par rapport à 2023. Cette baisse est notamment liée au marché portant sur l'accompagnement du CNL dans l'organisation de ses manifestations nationales, dont l'engagement pour 4 ans a été fait en 2023, ainsi qu'au programme variable des études et évaluations d'une année sur l'autre. Elle est néanmoins compensée par la montée en puissance des masterclasses, réalisées en lien avec le Pass Culture, et par l'augmentation des actions en faveur du développement de la lecture. *In fine*, les dépenses de fonctionnement représentent au total (en fonctions support et sur les opérations nationales pilotées directement par le CNL) près de 15 % des dépenses de l'établissement.

En 2024, en plus des dépenses d'interventions au titre de ses dispositifs courants, le CNL a mis en œuvre son plan de soutien en faveur de la transition écologique de la filière du livre, pour un montant total de 0,47 M€ d'aides attribuées aux librairies, éditeurs et organisateurs de manifestations littéraires, représentant 2,2 % des aides totales allouées en subventions. Le montant total des interventions s'élève ainsi à 21,25 M€ en AE et à 20,40 M€ en CP, soit une augmentation respective de 5,6 % en AE et de près de 2 % en CP. Cette évolution à la hausse en AE s'explique principalement par transformation du soutien annuel aux revues en aide bisannuelle, mise en œuvre à compter de 2024, et impliquant des engagements eux aussi bisannuels. L'évolution en CP est, quant à elle, principalement liée au versement des aides attribuées dans le cadre du plan de soutien en faveur de la transition écologique de la filière du livre. Au global, les dépenses d'interventions représentent 67 % du budget de dépenses de l'établissement.

Enfin, en investissement, les dépenses s'élèvent à 0,86 M€ en AE et 0,42 M€ en CP. Outre les acquisitions courantes, le CNL a notifié, dans le cadre de son plan de développement durable interne, un marché portant sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries de l'Hôtel d'Avejan et sur des travaux d'isolation. Les dépenses d'investissement représentent ainsi près d'1,4 % du budget de dépenses totales.

Au global, en 2024, les dépenses du CNL s'élèvent à 31,57 M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 30,56 M€ en crédits de paiements (CP).

L’activité financière

Faisant suite à la réorganisation du pôle financier, fin 2022, et à la nomination d’une responsable, en 2023, l'activité financière a continué sa restructuration tout au long de l’année 2024. Des suppléances internes ont notamment été mises en place, afin de garantir la continuité du service public, en toute situation.

Au-delà de cette réorganisation, l'activité financière de l’année 2024 a été marquée par le déploiement du nouveau système d’information budgétaire et comptable (PEP), nécessitant de mettre en œuvre de nouvelles procédures pour la saisie des tiers, des services faits et le traitement des honoraires, mais aussi des ajustements importants avec l'application métier de gestion des aides (Dumas). Ce nouveau système d’information s'inscrit dans la démarche de simplification des procédures, appliquée par le CNL à compter de 2023, et des améliorations sont en cours d’élaboration, en particulier sur les déclarations sociales et fiscales des revenus artistiques. Grâce au système PEP, le CNL a également pu instaurer un suivi renforcé des marchés publics, notamment par la mise en place de clés de contrôle et l’envoi systématique de documents administratifs.

Parallèlement au déploiement de ce nouveau système d’information budgétaire et comptable, de nouvelles procédures ont été élaborées, concernant la déclaration URSSAF, ainsi que le traitement et le paiement des aides du CNL.

En termes d’actes financiers, par rapport à 2023, même si les demandes de paiement ont augmenté de 3 % sur les interventions et de 75 % sur le fonctionnement en faveur du développement de la lecture, le nombre global de demandes de paiement est en baisse de 4 % en 2024, notamment sur les actes de dépenses liées au fonctionnement, au personnel et aux investissements. Cette diminution s'explique par l’évolution du mode de comptabilisation des revenus artistiques, par un suivi plus juste des demandes de paiement grâce au nouveau système d’information budgétaire et comptable (désormais, seules les demandes de paiement liquidées sont prises en compte) et par l’automatisation des demandes liées à la paie, qui a permis une réduction de 20 % des actes liés au personnel.

Par ailleurs, le nombre de titres de recettes a diminué de 5 %, du fait de l'extraction des titres rejetés (13 actes) et d’une baisse des demandes de reversement d’aides, tandis que les engagements juridiques liés aux prêts ont augmenté de 10 %.

Enfin, le délai global de paiement s’établit en moyenne sur l’année à 6 jours.

	2023	**2024**	Evolution nbre	Evolution %
Demande de paiement	6 884	6 588	-296	-4%
dont fonctionnement, personnel et investissements	3 214	*2 800*	*-414*	*-13%*
dont interventions	*3 670*	*3 788*	*118*	*3%*
Titres de recettes	477	454	-23	-5%
Engagements juridiques liés aux prêts	61	67	6	10%

LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

L'organisation du Centre national du livre

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par une présidente de plein exercice, Régine Hatchondo, nommée par le Président de la République le 18 novembre 2020 et renouvelée pour 3 nouvelles années à compter du 20 novembre 2023.

La présidente du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'Etat (ministères de la Culture ; de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ; de l'Europe et des Affaires étrangères ; de l'Education nationale), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration a notamment pour missions de déterminer les objectifs de l'établissement et de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions, qui rassemblent près de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire…). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision de la présidente.

La présidente du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'elle dirige. Elle est assistée d'un directeur général, Pascal Perrault, nommé par arrêté de la ministre de la Culture le 22 janvier 2021.

L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre délégations (secrétariat général, création, diffusion et lecture, communication et événements littéraires), auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat, un pôle études et l'agence comptable. En 2024, pour plus de lisibilité et un meilleur équilibre de charge de travail, l'organigramme a évolué à la marge, au sein des délégations existantes, et certaines dénominations ont été modifiées.

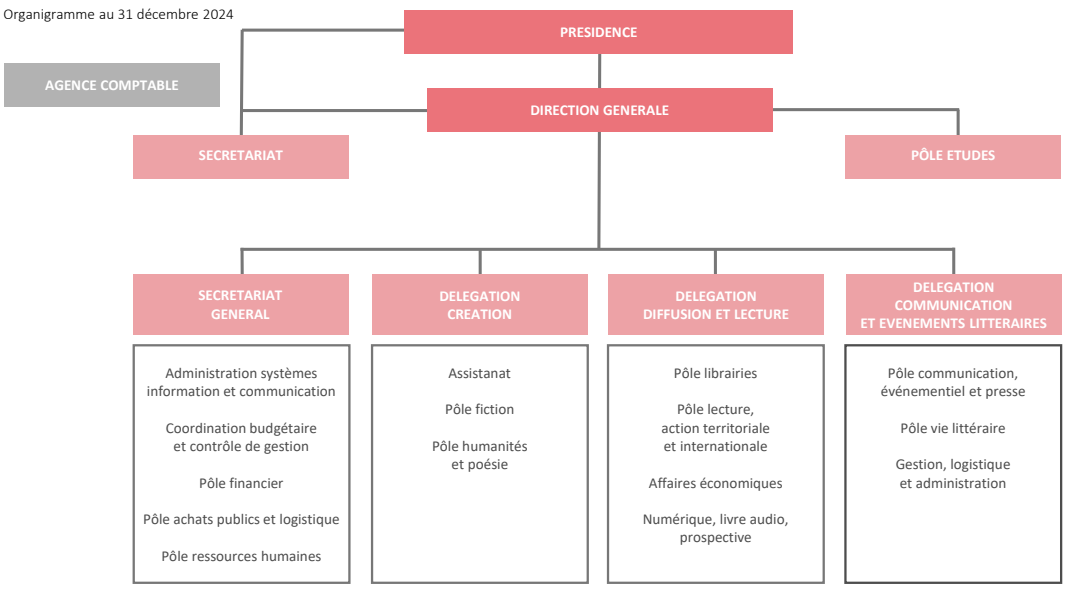

Les actions en faveur de la transition écologique

Dès le début de l'année 2024, le CNL a engagé un plan quadriennal de soutien pour la transition écologique de la filière du livre, visant à accompagner les librairies, les festivals littéraires et les éditeurs dans leurs efforts vers une plus grande sobriété énergétique. A ce titre, le CNL a soutenu en 2024 (*cf.* page 15), 16 librairies réalisant des investissements pour une meilleure performance énergétique de leurs locaux ; 10 organisateurs de manifestations littéraires, œuvrant en faveur du développement durable de différentes façons et qui ont ainsi pu bénéficier d'un bonus écologique ; et le Syndicat national de l'édition, afin de contribuer au financement d'une analyse du cycle de vie des livres et d'un calculateur carbone.

Par ailleurs, le CNL s'est engagé dans plusieurs chantiers en faveur de sa propre transition écologique, notamment *via* l'analyse de son bilan carbone (dont les résultats sont attendus courant 2025) et la mise en place d'un plan d'action visant la sobriété numérique. Enfin, l'établissement a poursuivi ses actions de mise en conformité vers une électricité durable, avec de nouveaux équipements dans certains bureaux et de nouvelles installations (interrupteurs à détecteurs de mouvement) dans certains espaces de l'Hôtel d'Avejan.

Les ressources humaines

Effectifs

Le CNL dispose d'un plafond d'emplois de 63 équivalents temps plein travaillés (ETPT), notifiés au titre de l'année 2024, et de 3 ETPT pour des contrats aidés, portant le plafond d'emploi global de l'établissement à 66 ETPT. Par ailleurs, le CNL compte également 2 ETPT sur le budget du ministère de la Culture et, désormais, 2 mises à disposition du ministère de l'Education nationale. Au 31 décembre 2024, l'établissement comptait ainsi 71 personnes physiques, incluant les contrats aidés et les mises à disposition, soit 18 titulaires (dont les 2 mises à disposition) et 53 contractuels (dont 1 vacataire).

Parmi ces 71 agents, 57 sont des femmes et 14 des hommes. Sur les 57 femmes, 33 relèvent des catégories A ou A+, ou des groupes 3, 4 ou 5 (soit 57,9 % des femmes), 23 relèvent de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 40,4 %) et 1 relève de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 1,8 %). Sur les 14 hommes, 7 relèvent des catégories A ou A+, ou des groupes 3, 4 ou 5 (soit 50 %), 4 relèvent de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 28,6 %), et 3 agents relèvent de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 21,4 %).

L'âge moyen des agents du CNL est de 47 ans ; le plus jeune étant âgé de 23 ans et le plus âgé de 66 ans. Pour les femmes, l'âge moyen s'établit à 47 ans, tandis que celui des hommes est de 50 ans.

En 2024, le CNL a recruté 5 agents permanents (1 en contrat à durée indéterminé et 4 sur des contrats à durée déterminée de trois ans), ainsi que 5 agents en vacation. Par ailleurs, un agent titulaire, en instance d'affectation, a été réintégré au CNL, à l'issue d'une période de détachement, et l'établissement a accueilli 13 stagiaires et 3 apprentis. Enfin, le recours à des agents occasionnels a été nécessaire, afin d'absorber la charge de travail induite par des absences pour raisons médicales, mais aussi pour répondre à des missions ponctuelles, portant par exemple sur la gestion des archives.

Consommation du plafond d'emploi
En 2024, la consommation d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) s'élève à 62,97 pour les agents rémunérés par le CNL (sur un plafond à 63 ETPT) et à 2 ETPT pour les agents pris en charge par le ministère de la Culture (sur un plafond de 2 ETPT). Au 31 décembre 2024, un poste de catégorie A était vacant.

Dialogue social
En 2024, le dialogue social s'est poursuivi au CNL, avec 4 réunions du comité social d'administration (CSA, les 8 février, 16 mai, 9 octobre et 11 décembre) et une réunion de la commission consultative paritaire (CCP, le 25 juin).

Formation
Le CNL a poursuivi son engagement dans la formation de ses agents en 2024, avec l'adoption du plan de formation 2024-2026 en CSA et un total de 209 stagiaires sur l'année. L'accent a été mis sur des formations concernant la sécurité (totalité des agents formés sur la cybersécurité au travail ; 30 agents formés au plan Vigipirate) et sur des formations permettant aux agents de mettre à jour et de développer leurs compétences « métiers ».

Rémunération des agents
En 2024, les agents du CNL ont bénéficié de l'augmentation des 5 points d'indice, accordée à tous les agents de la fonction publique, et les vacataires occasionnels ont bénéficié de la revalorisation de leur taux de rémunération, indexée sur le SMIC. Des revalorisations de pourcentages ont également été appliquées, notamment sur les parts variables des agents des groupes 1 et 2, sur le remboursement des frais de transport domicile-travail (75 % en année pleine) et sur le forfait mobilités durables.

Les masterclasses, mises en place avec la SAS Pass Culture, dont le CNL est le prestataire pour le paiement des auteurs, ont aussi continué d'augmenter en 2024, avec 1 650 masterclasses payées aux auteurs (contre 1 160 en 2023), pour un montant total de près de 0,5 M€. Par ailleurs, 2 803 lectures ont été mises en paiement, pour un montant total de près de 0,3 M€ brut, soit une moyenne de 935 lectures par session de commissions.

Actions sociales
En matière de restauration, le taux de fréquentation du restaurant du personnel (77 % en 2024) a augmenté de 5,4 % par rapport à 2023, démontrant à nouveau la réussite de cet espace, situé à proximité de l'Hôtel d'Avejan.

Dans le cadre des prestations sociales, le CNL a versé 4 aides aux séjours, 1 aide au déménagement et un agent en situation de handicap a bénéficié de la prise en charge de ses frais de déplacement domicile-travail.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'Etat sous forme de chèques emploi service universels (CESU) entièrement préfinancés, auxquels le CNL a adhéré en 2024.

Enfin, fin 2024, 21 enfants accompagnés d'un parent ont participé à l'arbre de Noël organisé par le ministère de la Cuture et bénéficié ainsi de places pour un spectacle du Cirque Phénix, d'un goûter et de cadeaux.

Les achats, le bâtiment et la logistique

En 2024, conformément au code de la commande publique, le CNL a conclu 5 appels d'offres ouverts (routage de goodies et signalétique ; réalisation de productions de vidéos ; travaux de remplacement ou de réhabilitation de l'ensemble des menuiseries extérieures ; isolation des plafonds du 3e étage de l'Hôtel d'Avejan ; infogérance). En fin d'année, deux autres marchés formalisés ont été publiés (gestion des subventions accordées aux librairies et aux maisons d'édition francophones à l'étranger ; réalisation de podcasts) et seront notifiés en 2025.

En matière de travaux, des aménagements ont été réalisés au troisième étage du bâtiment, afin de créer deux nouveaux bureaux, et des opérations de restauration ont été effectuées sur le système de chauffage, afin d'enrayer ses dysfonctionnements et de le rendre plus performant.

Par ailleurs, l'activité événementielle dans les locaux du CNL s'est poursuivie en 2024, avec l'organisation de vingt-cinq événements par les délégations et l'accueil d'une trentaine d'événements externes.

Enfin, les déplacements des agents pour participer à des festivals, des événements littéraires ou des manifestations nationales ont diminué par rapport à 2023 (un peu plus de 160 déplacements en 2024) et le CNL a traité 162 demandes de remboursement de frais de membres de commissions.

Les systèmes d'informations et l'informatique

En matière de systèmes d'informations et d'informatique, l'année 2024 a été marquée par l'adoption, en conseil d'administration, de la stratégie numérique 2024-2027 du CNL, se déclinant en trois axes :

- déploiement de chantiers structurants, avec le renforcement de la cybersécurité, le développement d'un plan de sobriété numérique et la définition d'une politique d'archivage électronique ;
- optimisation des outils internes, notamment le logiciel de gestions des demandes d'aides (Dumas), la *customer relationship management* (CRM) et les outils informatiques partagés ;
- amélioration de l'expérience utilisateur, *via* la révision du site internet du CNL et la simplification du logiciel de gestions des demandes d'aides.

En 2024, le CNL a ainsi amorcé son chantier de renforcement de la cybersécurité, notamment avec la mise en place de sauvegardes hors site, un accompagnement et une formation de tous les agents, et un suivi des failles de sécurité *via* l'outil de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Par ailleurs, des études ont été menées, afin de mettre en place une authentification multi-facteurs pour l'année 2025. Concernant Dumas, d'importantes évolutions et des ajouts de nouveaux dispositifs ont été réalisés. Un travail sur les droits a également été initié et se poursuivra en 2025.

En matière d'informatique, le marché d'infogérance a été relancé en 2024, avec un accent mis sur le suivi et le développement durable.

Parallèlement, le CNL a finalisé la migration de son logiciel budgétaire et comptable, nécessitant des ajustements de paramétrages tout au long de l'année. Une nouvelle application pour la gestion des masterclasses a d'ailleurs été développée en interne, afin d'intégrer plus facilement les factures des auteurs dans ce logiciel budgétaire.

ANNEXES

RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE CNL, PÉRIODE 2022-2024

(dispositifs courants)

	Nombre d'aides			Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	22-23	23-24	22-24	22-23	23-24	22-24
Total général	**2 869**	**2 950**	**3 098**	**22 136 088 €**	**21 999 585 €**	**23 798 405 €**	*2,8%*	*5,0%*	*8,0%*	*-0,6%*	*8,2%*	*7,5%*
Total général hors "Grande cause"	**2 850**	**2 950**	**3 098**	**21 521 930 €**	**21 999 585 €**	**23 798 405 €**	*3,5%*	*5,0%*	*8,7%*	*2,2%*	*8,2%*	*10,6%*
Auteurs et traducteurs	**627**	**759**	**830**	**4 191 000 €**	**4 362 000 €**	**4 586 000 €**	*21,1%*	*9,4%*	*32,4%*	*4,1%*	*5,1%*	*9,4%*
Bourses auteurs (écriture, résidences)	562	693	766	3 804 000 €	4 025 000 €	4 238 000 €	*23,3%*	*10,5%*	*36,3%*	*5,8%*	*5,3%*	*11,4%*
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	59	60	58	310 000 €	260 000 €	270 000 €	*1,7%*	*-3,3%*	*-1,7%*	*-16,1%*	*3,8%*	*-12,9%*
Allocations annuelles auteurs	5	5	5	59 000 €	59 000 €	60 000 €	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*1,7%*	*1,7%*
Bourse Cioran	1	1	1	18 000 €	18 000 €	18 000 €	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*
Editeurs hors revues	**1 098**	**1 114**	**1 131**	**5 417 076 €**	**5 295 858 €**	**5 082 945 €**	*1,5%*	*1,5%*	*3,0%*	*-2,2%*	*-4,0%*	*-6,2%*
Publication	482	476	496	2 245 219 €	2 260 264 €	2 134 955 €	*-1,2%*	*4,2%*	*2,9%*	*0,7%*	*-5,5%*	*-4,9%*
Traduction (intraduction)	271	259	249	1 081 895 €	1 053 099 €	942 849 €	*-4,4%*	*-3,9%*	*-8,1%*	*-2,7%*	*-10,5%*	*-12,9%*
Traduction (extraduction)	244	254	258	612 679 €	647 627 €	682 892 €	*4,1%*	*1,6%*	*5,7%*	*5,7%*	*5,4%*	*11,5%*
Développement numérique (publication livres numériques, services numériques, livres audio)	37	39	36	933 934 €	669 695 €	633 050 €	*5,4%*	*-7,7%*	*-2,7%*	*-28,3%*	*-5,5%*	*-32,2%*
Développement des maisons d'édition (promotion)	58	80	73	328 350 €	344 173 €	364 699 €	*37,9%*	*-8,8%*	*25,9%*	*4,8%*	*6,0%*	*11,1%*
Prêts économiques éditeurs	6	6	4	215 000 €	321 000 €	285 000 €	*0,0%*	*-33,3%*	*-33,3%*	*49,3%*	*-11,2%*	*32,6%*
Cessions et coéditions			15			39 500 €						
Revues	**190**	**189**	**208**	**739 731 €**	**720 772 €**	**1 450 822 €**	*-0,5%*	*10,1%*	*9,5%*	*-2,6%*	*101,3%*	*96,1%*
Fonctionnement	188	187	205	734 706 €	708 958 €	1 442 448 €	*-0,5%*	*9,6%*	*9,0%*	*-3,5%*	*103,5%*	*96,3%*
Numérisation	2	2	3	5 025 €	11 814 €	8 374 €	*0,0%*	*50,0%*	*50,0%*	*135,1%*	*-29,1%*	*66,6%*
Librairies	**466**	**421**	**449**	**4 935 128 €**	**5 223 859 €**	**5 738 928 €**	*-9,7%*	*6,7%*	*-3,6%*	*5,9%*	*9,9%*	*16,3%*
Subventions économiques aux librairies	67	65	70	906 000 €	889 000 €	1 159 000 €	*-3,0%*	*7,7%*	*4,5%*	*-1,9%*	*30,4%*	*27,9%*
Prêts économiques librairies	62	52	63	1 531 000 €	1 794 000 €	1 969 000 €	*-16,1%*	*21,2%*	*1,6%*	*17,2%*	*9,8%*	*28,6%*
Valorisation des fonds	231	225	239	1 084 500 €	1 028 500 €	1 058 500 €	*-2,6%*	*6,2%*	*3,5%*	*-5,2%*	*2,9%*	*-2,4%*
Librairies francophones à l'étranger	95	68	66	401 628 €	402 359 €	327 428 €	*-28,4%*	*-2,9%*	*-30,5%*	*0,2%*	*-18,6%*	*-18,5%*
Action territoriale (conventions territoriales)	11	11	11	1 012 000 €	1 110 000 €	1 225 000 €	*0,0%*	*0,0%*	*0,0%*	*9,7%*	*10,4%*	*21,0%*
Bibliothèques/Porteurs projets développement lecture	**77**	**86**	**80**	**477 164 €**	**1 130 277 €**	**1 215 066 €**	*11,7%*	*-7,0%*	*3,9%*	*136,9%*	*7,5%*	*154,6%*
Diffusion auprès des publics jeunesse/empêchés	77			477 164 €			*-100,0%*		*-100,0%*	*-100,0%*		*-100,0%*
Développement lecture publics spécifiques		86	80		1 130 277 €	1 215 066 €		*-7,0%*			*7,5%*	
Manifestations littéraires	**347**	**349**	**357**	**2 980 890 €**	**2 954 270 €**	**3 169 457 €**	*0,6%*	*2,3%*	*2,9%*	*-0,9%*	*7,3%*	*6,3%*
Manifestations littéraires	112	110	119	2 458 583 €	2 421 908 €	2 628 426 €	*-1,8%*	*8,2%*	*6,3%*	*-1,5%*	*8,5%*	*6,9%*
Fête du livre pour la jeunesse	213	207	199	458 930 €	467 163 €	462 181 €	*-2,8%*	*-3,9%*	*-6,6%*	*1,8%*	*-1,1%*	*0,7%*
Printemps des poètes	22	32	39	63 377 €	65 200 €	78 850 €	*45,5%*	*21,9%*	*77,3%*	*2,9%*	*20,9%*	*24,4%*
Structures	**64**	**32**	**43**	**3 395 099 €**	**2 312 548 €**	**2 555 187 €**	*-50,0%*	*34,4%*	*-32,8%*	*-31,9%*	*10,5%*	*-24,7%*
Subventions aux structures hors "Grande cause"	45	32	43	2 780 941 €	2 312 548 €	2 555 187 €	*-28,9%*	*34,4%*	*-4,4%*	*-16,8%*	*10,5%*	*-8,1%*
Subventions aux structures "Grande cause"	19			614 158 €			*-100,0%*		*-100,0%*	*-100,0%*		*-100,0%*

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE CNL
ANNÉE 2024
(dispositifs courants)

	Auteurs		Editeurs		Revues		Libraires		Projets dvpt lecture		Manif. littéraires		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	175	1 150 000 €	621	2 850 376 €	118	767 124 €	46	597 000 €	10	331 815 €	19	152 700 €	27	1 698 674 €	1 016	7 547 689 €	32,8%	31,7%
ILE-DE-FRANCE HORS PARIS	96	598 000 €	95	355 399 €	21	145 548 €	49	644 500 €	18	276 940 €	30	168 003 €	2	238 640 €	311	2 427 031 €	10,0%	10,2%
TOTAL IDF	**271**	**1 748 000 €**	**716**	**3 205 775 €**	**139**	**912 672 €**	**95**	**1 241 500 €**	**28**	**608 755 €**	**49**	**320 703 €**	**29**	**1 937 314 €**	**1 327**	**9 974 720 €**	**42,8%**	**41,9%**
ETRANGER	**81**	**436 000 €**	**32**	**121 262 €**			**66**	**327 428 €**					**2**	**38 000 €**	**181**	**922 690 €**	**5,8%**	**3,9%**
AUVERGNE-RHONE-ALPES	82	354 000 €	46	242 610 €	13	94 583 €	54	831 500 €	9	131 689 €	41	404 119 €	1	115 000 €	246	2 173 501 €	7,9%	9,1%
NOUVELLE-AQUITAINE	57	362 000 €	57	294 472 €	7	86 881 €	37	561 000 €	5	71 989 €	51	568 901 €	1	130 000 €	215	2 075 243 €	6,9%	8,7%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	71	291 000 €	80	318 632 €	2	45 949 €	34	422 500 €	7	140 452 €	30	289 791 €	2	190 000 €	226	1 698 324 €	7,3%	7,1%
OCCITANIE	44	187 000 €	71	290 096 €	24	164 066 €	26	380 000 €	4	15 111 €	44	374 000 €	1	4 333 €	214	1 414 606 €	6,9%	5,9%
GRAND EST	32	132 000 €	25	209 383 €	4	28 016 €	24	464 000 €	4	75 045 €	27	295 521 €	2	17 040 €	118	1 221 005 €	3,8%	5,1%
BRETAGNE	56	311 000 €	18	57 004 €	4	20 914 €	20	342 500 €	7	59 793 €	22	206 500 €			127	997 712 €	4,1%	4,2%
PAYS DE LA LOIRE	31	229 000 €	24	124 713 €	3	32 200 €	24	279 500 €	3	5 310 €	15	151 000 €	2	70 000 €	102	891 723 €	3,3%	3,7%
HAUTS-DE-FRANCE	22	117 000 €	12	38 506 €	5	32 618 €	13	207 000 €	4	50 012 €	27	175 600 €	1	13 000 €	84	633 735 €	2,7%	2,7%
CENTRE-VAL DE LOIRE	28	162 000 €	7	22 236 €	2	8 357 €	12	224 000 €	3	19 706 €	9	120 800 €			61	557 098 €	2,0%	2,3%
NORMANDIE	19	93 000 €	19	70 234 €	3	12 567 €	19	176 000 €	2	10 993 €	12	107 000 €	2	40 500 €	76	510 294 €	2,5%	2,1%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	22	108 000 €	17	61 507 €	1	4 998 €	22	226 000 €	1	6 212 €	15	74 022 €			78	480 739 €	2,5%	2,0%
LA REUNION	7	26 000 €	3	2 643 €			2	50 000 €			3	13 000 €			15	91 643 €	0,5%	0,4%
CORSE	2	17 000 €			1	7 000 €					4	29 000 €			7	53 000 €	0,2%	0,2%
POLYNESIE FRANCAISE			4	23 873 €					1	7 999 €	1	10 000 €			6	41 872 €	0,2%	0,2%
MARTINIQUE	3	9 000 €					1	6 000 €			3	9 000 €			7	24 000 €	0,2%	0,1%
GUADELOUPE	1	2 000 €							2	12 000 €	2	3 500 €			5	17 500 €	0,2%	0,1%
GUYANE	1	2 000 €									1	9 000 €			2	11 000 €	0,1%	0,0%
MAYOTTE											1	8 000 €			1	8 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL	**830**	**4 586 000 €**	**1 131**	**5 082 945 €**	**208**	**1 450 822 €**	**449**	**5 738 928 €**	**80**	**1 215 066 €**	**357**	**3 169 457 €**	**43**	**2 555 187 €**	**3 098**	**23 798 405 €**	**100,0%**	**100,0%**
REGIONS HORS IDF & ETR.	**478**	**2 402 000 €**	**383**	**1 755 908 €**	**69**	**538 149 €**	**288**	**4 170 000 €**	**52**	**606 311 €**	**308**	**2 848 754 €**	**12**	**579 873 €**	**1 590**	**12 900 995 €**	**51,3%**	**54,2%**
OUTRE-MER	**12**	**39 000 €**	**7**	**26 516 €**	**0**	**0 €**	**3**	**56 000 €**	**3**	**19 999 €**	**11**	**52 500 €**	**0**	**0 €**	**36**	**194 015 €**	**1,2%**	**0,8%**

Cartographie des aides attribuées par le CNL, 2024 en volume

(dispositifs courants)

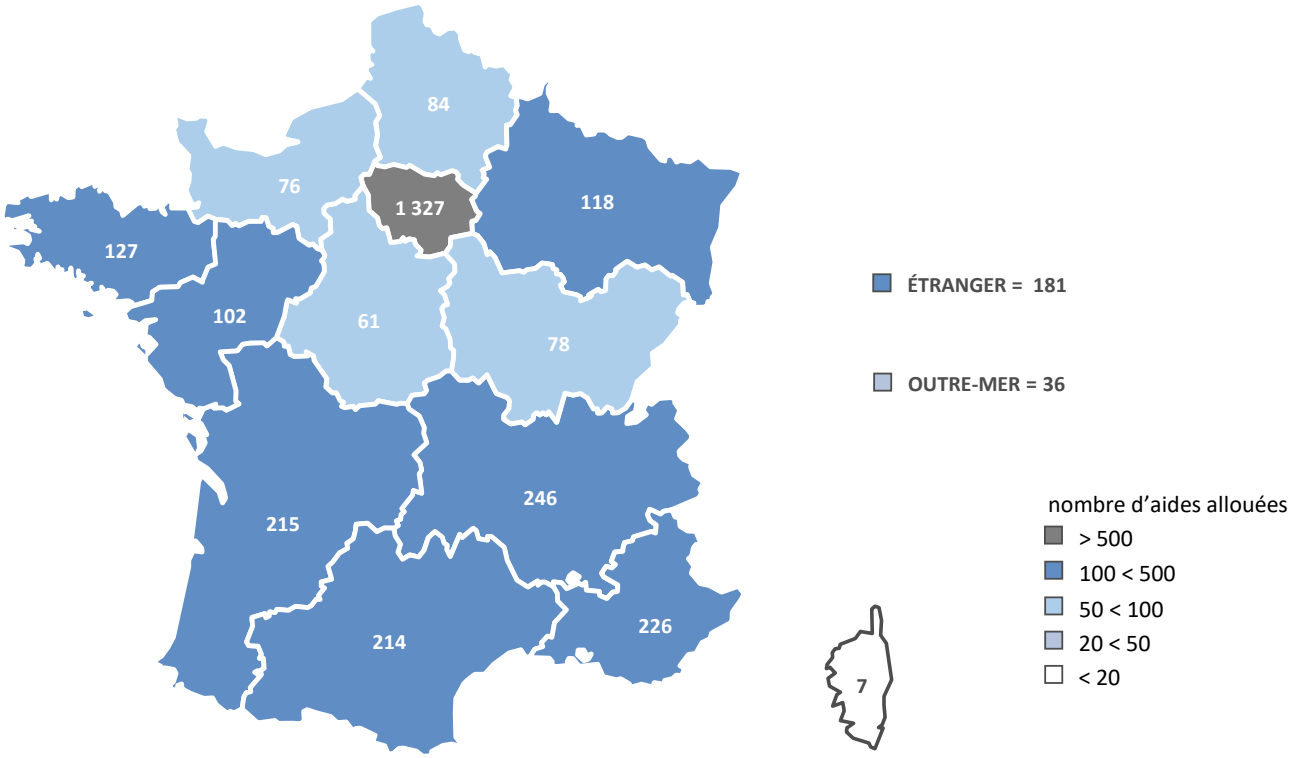

Cartographie des aides attribuées, 2024 en valeur

(dispositifs courants)

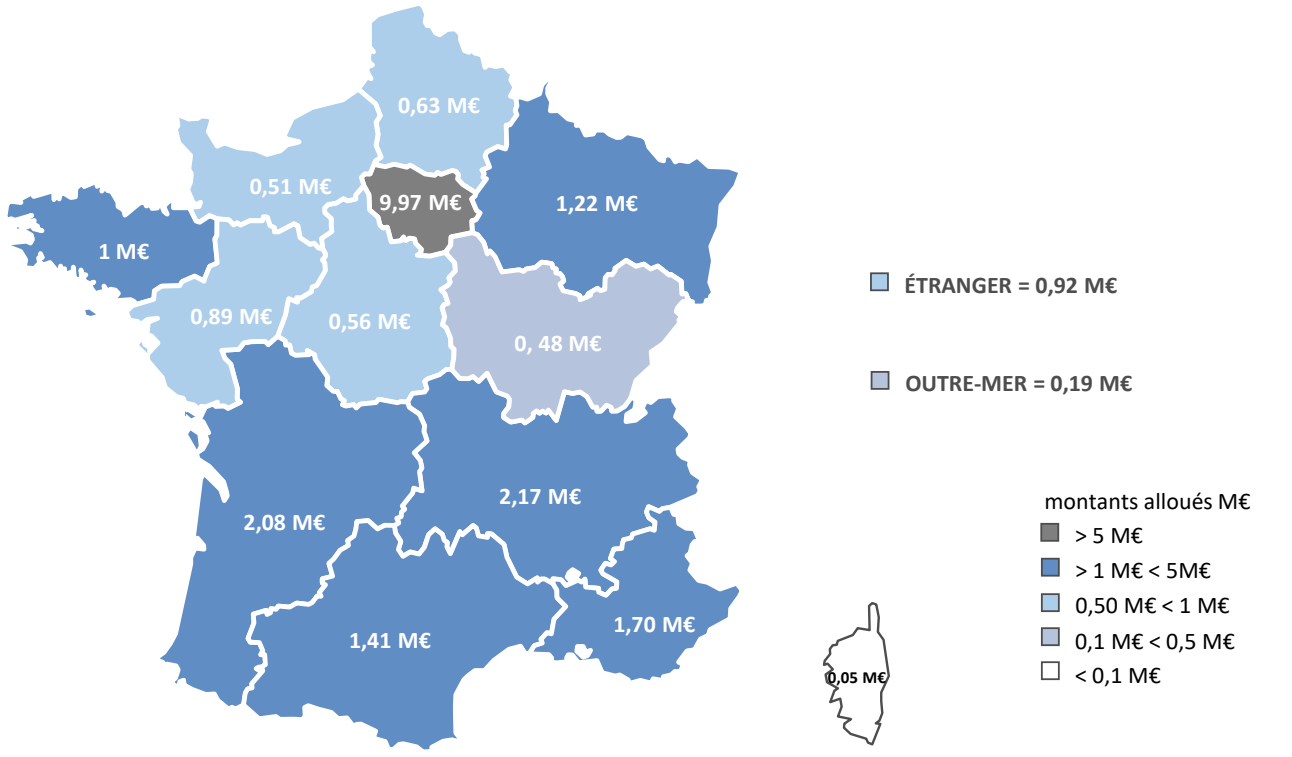

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES AIDES ATTRIBUÉES PAR LE CNL ANNÉE 2024

(dispositifs courants)

Jeunesse	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	271	1 118 000 €
Editeurs	116	621 419 €
Revues	8	160 993 €
Librairies	30	292 000 €
Porteurs de projets développement lecture	36	422 859 €
Organisateurs de manifestations littéraires	212	612 757 €
Structures	3	525 000 €
Total Jeunesse	**676**	**3 753 028 €**

Roman	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	228	1 455 000 €
Editeurs	115	458 853 €
Revues	12	143 156 €
Porteurs de projets développement lecture	7	55 572 €
Organisateurs de manifestations littéraires	60	1 430 000 €
Total Roman	**422**	**3 542 581 €**

Bande dessinée	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	113	750 000 €
Editeurs	78	445 239 €
Revues	7	92 701 €
Librairies	25	235 128 €
Porteurs de projets développement lecture	5	133 342 €
Organisateurs de manifestations littéraires	13	402 000 €
Structures	2	210 000 €
Total Bande dessinée	**243**	**2 268 410 €**

Histoire, SHS	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	40	183 000 €
Editeurs	200	928 525 €
Revues	63	348 142 €
Porteurs de projets développement lecture	5	123 736 €
Organisateurs de manifestations littéraires	8	251 000 €
Total Histoire, SHS	**316**	**1 834 403 €**

Poésie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	72	439 000 €
Editeurs	97	240 644 €
Revues	5	23 851 €
Porteurs de projets développement lecture	2	76 342 €
Organisateurs de manifestations littéraires	47	222 850 €
Structures	5	480 000 €
Total Poésie	**228**	**1 482 686 €**

Littératures étrangères	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	15	115 000 €
Editeurs	216	896 067 €
Revues	3	13 809 €
Organisateurs de manifestations littéraires	8	180 851 €
Structures	4	241 000 €
Total Littératures étrangères	**246**	**1 446 727 €**

Arts	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	14	80 000 €
Editeurs	77	490 168 €
Revues	25	188 890 €
Librairies	1	4 000 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	8 000 €
Total Arts	**118**	**771 058 €**

Philosophie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	7	55 000 €
Editeurs	89	368 105 €
Revues	44	265 159 €
Total Philosophie	**140**	**688 265 €**

Littérature classique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	6	56 000 €
Editeurs	41	153 801 €
Revues	32	160 207 €
Porteurs de projets développement lecture	1	6 500 €
Organisateurs de manifestations littéraires	3	27 000 €
Total Littérature classique	**83**	**403 508 €**

Théâtre	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	47	202 000 €
Editeurs	52	98 784 €
Revues	1	8 065 €
Librairies	1	4 000 €
Porteurs de projets développement lecture	1	3 147 €
Organisateurs de manifestations littéraires	3	18 000 €
Structures	1	15 000 €
Total Théâtre	**106**	**348 996 €**

Littérature scientifique et technique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	8	57 000 €
Editeurs	15	70 909 €
Revues	8	45 848 €
Porteurs de projets développement lecture	1	4 194 €
Total Littérature scientifique et technique	**32**	**177 952 €**